

BNP PARIBAS FORTIS SA NON CONSOLIDÉ

COMPTES ANNUELS - SCHEMA B 2021



BNP PARIBAS

FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

10		BE 0403.199.702			EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C-ét 1.1

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : BNP Paribas Fortis SA.....
 Forme juridique: société anonyme
 Adresse: Montagne du Parc..... N°: 3..... Bte:
 Code postal: 1000..... Commune: Bruxelles
 Pays: Belgique.....
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles
 Adresse Internet ⁽¹⁾: <http://www.bnpparibasfortis.com/fr>

Numéro d'entreprise BE 0403.199.702

DATE du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 07/05/2021

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 21/04/2022
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021
 Exercice précédent du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont ~~ne sont pas~~ ⁽²⁾ identiques à ceux publiés antérieurement.

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GÉRANTS de l'entreprise et des COMMISSAIRES ayant contrôlé les comptes :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DAEMS Herman	Président du conseil d'administration & Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
JADOT Maxime	Président du comité de direction & Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
BEAUVOIS Didier	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VAN AKEN Piet	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
AUBERNON Dominique	Administratrice non exécutive	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
BOOGMANS Dirk	Administrateur non exécutif indépendant	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
DECRAENE Stefaan	Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
d'ASPREMONT LYNDEN Antoinette	Administratrice non exécutive indépendante	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
DUTORDOIR Sophie	Administratrice non exécutive indépendante	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
MERLO Sofia	Administratrice non exécutive	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles)
VARÈNE Thierry	Administrateur non exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
ANSEEUW Michael	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VERMEIRE Stéphane	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
de CLERCK Daniel	Administrateur exécutif	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
VAN WAEYENBERGE Titia	Administratrice non-exécutive indépendante	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis se compose au 10 mars 2022 de quinze (15) administrateurs, dont neuf (9) administrateurs non exécutifs (quatre (4) d'entre eux étant administrateurs indépendants au sens de l'article 7 :87 du Code des sociétés) et six (6) administrateurs exécutifs.

(1) Mention facultative

(2) Biffer la mention inutile

COMMISSAIRE-REVISEUR AGRÉÉ

PwC Reviseurs d'Entreprises srl, représentée par M. Jeroen Bockaert (AO2315), Culliganlaan 5, 1831 Diegem

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées **xx**.....

Numéro des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signature

de Clerck Daniel
Membre du Comité de Direction

Signature

JADOT Maxime
Président du Comité de Direction

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont/ n'ont pas(1) été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de l'entreprise(2),
- B. L'établissement des comptes annuels(2),
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(1) Biffer la mention inutile.

(2) Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	44.103.571	37.986.738
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200		
III. Créances sur les établissements de crédit	5.1	10300	12.025.353	11.324.238
A. A vue		10310	2.267.932	3.289.830
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	9.757.421	8.034.408
IV. Créances sur clients	5.2	10400	129.352.410	125.073.252
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	10500	44.987.681	46.916.188
A. D'émetteurs publics		10510	10.001.348	11.541.479
B. D'autres émetteurs		10520	34.986.333	35.374.709
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	5.4	10600	55.601	69.425
VII. Immobilisations financières	5.5 / 5.6.1	10700	9.323.932	9.361.357
A. Participations dans des entreprises liées		10710	5.715.528	5.774.038
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720	2.576.254	2.535.568
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730	376.506	414.356
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740	655.644	637.395
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800	28.618	75.696
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	1.053.744	1.032.700
X. Actions propres		11000		
XI. Autres actifs	5.9	11100	1.363.842	1.600.252
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	10.527.406	13.599.518
TOTAL DE L'ACTIF		19900	252.822.158	247.039.364

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS				
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	201/208	234.745.228	227.883.474
A. A vue		20100	52.463.048	47.376.574
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20110	959.416	880.084
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20120		
		20130	51.503.632	46.496.490
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200	154.696.063	150.011.896
A. Dépôts d'épargne		20210	70.007.559	66.675.801
B. Autres dettes		20220	84.688.504	83.336.095
1. A vue		20221	76.792.884	73.609.072
2. A terme ou à préavis		20222	7.895.620	9.727.023
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets		20223		
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300	10.489.246	11.468.470
A. Bons et obligations en circulation		20310	7.269.930	7.718.149
B. Autres		20320	3.219.316	3.750.321
IV. Autres dettes	5.14	20400	5.507.422	3.721.443
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	6.841.939	10.118.991
VI. Provisions et impôts différés		20600	298.079	297.471
A. Provisions pour risques et charges		20610	298.079	297.471
1. Pensions et obligations similaires		20611		
2. Impôts		20612	494	14.514
3. Autres risques et charges	5.16	20613	297.585	282.957
B. Impôts différés		20620		
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700	871.681	871.681
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800	3.577.750	4.016.948
CAPITAUX PROPRES		209/213	18.076.930	19.155.890
IX. Capital	5.18	20900	10.964.768	10.964.768
A. Capital souscrit		20910	10.964.768	10.964.768
B. Capital non appelé		20920		
X. Primes d'émission		21000	940.582	940.582
XI. Plus-values de réévaluation		21100		
XII. Réserves		21200	1.637.546	1.637.546
A. Réserve légale		21210	1.096.477	1.096.477
B. Réserves indisponibles		21220	36.988	36.988
1. Pour actions propres		21221		
2. Autres		21222	36.988	36.988
C. Réserves immunisées		21230	150.790	150.790
D. Réserves disponibles		21240	353.291	353.291
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)		21300	4.534.034	5.612.994
TOTAL DU PASSIF		29900	252.822.158	247.039.364

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels				
	5.22	30100	18.221.590	18.115.894
		30110	26.712	25.715
		30120	6.221.734	6.103.467
		30130	11.117.100	11.167.007
		30140	856.044	819.705
		30150		
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit				
	5.22/ 5.24	30200	43.662.020	46.636.596
		30210	1.678.152	889.765
		30220	180.628	132.782
		30230	41.803.240	45.614.049
		30240		
		30250		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit				
		30300	96.608.035	92.099.812
		30310		
		30320	96.608.035	92.099.812
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés				
		30400	94.893	94.906

COMPTE DE RÉSULTATS (PRÉSENTATION SOUS FORME DE LISTE)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	3.362.054	3.368.316
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110	421.881	428.950
II. Intérêts et charges assimilées		40200	696.823	661.577
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300	794.697	363.805
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310	6.568	43.420
B. De participations dans des entreprises liées		40320	546.120	120.096
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330	222.747	197.796
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations		40340	19.262	2.493
IV. Commissions perçues	5.23	40400	1.539.234	1.386.260
A. Courtages et commissions apparentées		40410	535.878	460.273
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	360.382	285.291
C. Autres commissions perçues		40430	642.974	640.696
V. Commissions versées		40500	476.392	476.779
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières (+)/(-)	5.23	40600	117.191	118.777
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	138.113	106.904
B. De la réalisation de titres de placement		40620	-20.922	11.873
VII. Frais généraux administratifs		40700	2.135.008	2.161.196
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	1.126.611	1.170.738
B. Autres frais administratifs		40720	1.008.397	990.458
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	72.488	90.983
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises) (+)/(-)		40900	185.721	166.955
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises) (+)/(-)		41000	-40.789	18.120
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises) (+)/(-)		41100	-30.530	-35.146
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200	65.522	35.947
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux (+)/(-)		41300		
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	153.639	134.289
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	379.072	371.478
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		41600	2.027.108	1.423.558

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
	XVII. Produits exceptionnels			
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	41700	199.924	29.618
		41710	1.167	990
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	41720	43.985	7.370
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	41730		
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	41740	154.758	19.756
	E. Autres produits exceptionnels	5.25 41750	14	1.502
	XVIII. Charges exceptionnelles			
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	41800	139.520	107.745
		41810		
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	41820	132.607	103.149
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	41830		
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	41840	5.354	3.849
	E. Autres charges exceptionnelles	5.25 41850	1.559	747
	XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	41910	2.087.512	1.345.431
	XIXbis.A. Transfert aux impôts différés	41921		
	B. Prélèvements sur les impôts différés	41922		
	XX. Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.26 42000	85.663	93.948
	A. Impôts	42010	118.529	98.400
	B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	42020	32.866	4.452
	XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	42100	2.001.849	1.251.483
	XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées (+)/(-)	42200		
	XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	42300	2.001.849	1.251.483

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)			
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	49100	7.614.843	6.102.951
	(42300)	2.001.849	1.251.483
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	(21300P)	5.612.994	4.851.468
B. Prélèvements sur les capitaux propres			
1. Sur le capital et les primes d'émission	49200		
2. Sur les réserves	49210 49220		
C. Affectations aux capitaux propres			
1. Sur le capital et les primes d'émission	49300		
2. A la réserve légale	49310		
3. Aux autres réserves	49320 49330		
D. Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	49400	4.534.034	5.612.994
E. Intervention d'associés dans la perte	49500		
F. Bénéfice à distribuer			
1. Rémunération du capital	49600	-3.080.809	-489.956
2. Administrateurs ou gérants	49610 49620	-3.063.353	-474.763
3. Autres allocataires	49630	-17.456	-15.193

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (POSTE III DE L'ACTIF)

A. Relevé pour le poste dans son ensemble

1. Créances sur les entreprises liées
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Créances subordonnées

B. Relevé des autres créances (à terme ou à préavis)

2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle

- a. Trois mois maximum
- b. Plus de trois mois à un an maximum
- c. Plus d'un an à cinq ans maximum
- d. Plus de cinq ans
- e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10300)	12.025.353	11.324.238
50101	9.136.916	8.314.031
50102	17.487	16.233
50103		
(10320)	9.757.421	8.034.408
50104		
50105	3.589.192	
50106	2.701.398	
50107	741.167	
50108	2.639.189	
50109	86.475	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (POSTE IV DE L'ACTIF)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201	31.271.923	30.150.684
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202	649.273	869.858
3. Créances subordonnées	50203	47.500	
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204		
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	16.773.055	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	13.331.136	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	38.396.704	
d. Plus de cinq ans	50208	59.014.974	
e. A durée indéterminée	50209	1.836.541	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210	6.085.901	6.162.724
b. Créances sur les particuliers	50211	25.196.262	23.500.551
c. Créances sur les entreprises	50212	98.070.247	95.409.977
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	5.643	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214		
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	189.541	
d. Prêts hypothécaires	50216	34.071.837	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	75.050.407	
f. Autres créances	50218	20.034.982	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	95.185.119	
b. Origine étrangère	50220	34.167.291	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221		
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222		
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223		

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (POSTE V DE L'ACTIF)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Relevé général	(10500)	44.987.681	46.916.188
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301	31.505.179	31.520.600
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302	4.188	7.920
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303		
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304	6.887.343	
b. Emetteurs publics étrangers	50305	3.114.005	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	31.517.040	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	3.469.293	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	13.453.642	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	14.607.324	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310	31.534.039	
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	1.351.707	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	43.635.974	
7. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50313	254.198	
b. Du portefeuille de placements	50314	44.733.483	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315	438	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316		
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	32.268	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	495.516	

**B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE**
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions
- c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, §§ 4 et 5 (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
4. Transferts entre portefeuilles

- a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
- b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
- c. Impact sur le résultat

5. Réductions de valeur au terme de l'exercice
6. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	46.660.722
50319	-1.921.569	
50320	401.625	
50321	2.274.824	
50322	-48.370	
50323	44.739.153	
50324		
50325		
50326		
50332P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.930
50327	-3.260	
50328		
50329	3.554	
50330	-294	
50331		
50332	5.670	
(50314)	44.733.483	

III.BIS PRÊTS CITOYENS THÉMATIQUES**1. Montant total des fonds collectés**

- a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4)
- b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6)

2. Affectation des fonds collectés

- a. Prêts citoyens accordés
- b. Investissements réalisés (art. 11)
- c. Prêts interbancaires accordés

3. Revenus des investissements (art. 11)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340	168.914	197.632
50341	149.439	168.148
50342	19.475	29.484
50350	373.209	402.025
50351	373.209	402.025
50352		
50353		
50360		

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (POSTE VI DE L'ACTIF)

A. Relevé général

1. Ventilation géographique des créances

- a. Emetteurs belges
- b. Emetteurs étrangers

2. Cotations

- a. Valeur comptable des titres cotés
- b. Valeur de marché des titres cotés
- c. Valeur comptable des titres non cotés

3. Ventilation selon que les titres font partie

- a. Du portefeuille commercial
- b. Du portefeuille de placements

4. Pour le portefeuille commercial

- a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché
- b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10600)	55.601	69.425
50401	12.563	23.706
50402	43.038	45.719
50403		
50404		
50405	55.601	
50406		
50407	55.601	
50408		
50409		

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50414P	xxxxxxxxxxxxxxxx	332.788

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions
- c. Autres adaptations (+)/(-)

50410	-45.723	
50411		
50412	56.764	
50413	11.041	

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50414	287.065	
-------	---------	--

4. Transferts entre portefeuilles

- a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial
- b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements
- c. Impact sur le résultat

50415		
50416		
50417		

5. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50423P	xxxxxxxxxxxxxxxx	263.363
--------	------------------	---------

6. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50418	-31.899	
50419	9.703	
50420	41.602	
50421		
50422		

7. Réductions de valeur au terme de l'exercice

50423	231.464	
-------	---------	--

8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

(50407)	55.601	
---------	--------	--

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (POSTE VII DE L'ACTIF)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS des établissements de crédit
- g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont PAS des établissements de crédit

- i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS des établissements de crédit

2. Cotations

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont PAS cotées
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont PAS cotées
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont PAS cotées
- g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés

Codes	Exercice	Exercice précédent
50501	2.883.679	2.883.679
50502	2.831.849	2.890.359
50503	488.576	488.576
50504	2.087.678	2.046.992
50505		
50506	376.506	414.356
50507	555.644	537.395
50508		
50509		
50510	100.000	100.000
50511		
50512	5.715.528	
50513	488.576	
50514	2.087.678	
50515	180.779	
50516	195.727	
50517	655.644	

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.517.183
2. Mutations de l'exercice	50518	70.105	
a. Acquisitions	50519	68.105	
b. Cessions et désaffectations	50520		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50521	2.000	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522	6.587.288	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50528P	xxxxxxxxxxxxxxx	92.843
5. Mutations de l'exercice	50523		
a. Actées	50524		
b. Acquis de tiers	50525		
c. Annulées	50526		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50527		
6. Plus-values au terme de l'exercice	50528	92.843	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535P	xxxxxxxxxxxxxxx	835.988
8. Mutations de l'exercice	50529	128.615	
a. Actées	50530	128.615	
b. Reprises car excédentaires	50531		
c. Acquis de tiers	50532		
d. Annulées	50533		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50534		
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535	964.603	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10710	5.715.528	

C. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50540P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.564.919
50536	5.487	
50537	5.698	
50538	211	
50539		
50540	3.570.406	
50546P	xxxxxxxxxxxxxxx	863
50541		
50542		
50543		
50544		
50545		
50546	863	
50553P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.030.214
50547	-35.199	
50548	684	
50549	35.697	
50550		
50551	186	
50552		
50553	995.015	
10720	2.576.254	

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
4. Plus-values au terme de l'exercice
5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice
8. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises car excédentaires
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Réductions de valeur au terme de l'exercice
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

**D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS
CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50558P	xxxxxxxxxxxxxxx	986.067
2. Mutations de l'exercice		
a. Acquisitions	-42.645	
50554		
50555	2.500	
b. Cessions et désaffectations	43.145	
50556		
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	-2.000	
50557		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	943.422	
50558		
4. Plus-values au terme de l'exercice		490
50564P	xxxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice		
a. Actées	-183	
50559		
b. Acquis de tiers		
50560		
c. Annulées	183	
50561		
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50562		
50563		
6. Plus-values au terme de l'exercice	307	
50564		
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice		572.201
50571P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8. Mutations de l'exercice		
a. Actées	-4.978	
50565		
b. Reprises car excédentaires	2.959	
50566		
c. Acquis de tiers	7.801	
50567		
d. Annulées	136	
50568		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
50569		
50570		
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	567.223	
50571		
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	376.506	
10730		

E. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES SUBORDONNÉES SUR DES ENTREPRISES LIÉES
1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice
2. Mutations de l'exercice

- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change (+)/(-)
- f. Autres (+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice
4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50579P	xxxxxxxxxxxxxx	537.395
50572	18.249	
50573	5.762	
50574		
50575		
50576		
50577	12.487	
50578		
50579	555.644	
50580		

F. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES SUBORDONNÉES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Additions
- b. Remboursements
- c. Réductions de valeur actées
- d. Réductions de valeur reprises
- e. Différence de change (+)/(-)
- f. Autres (+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50588P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100.000
50581		
50582		
50583		
50584		
50585		
50586		
50587		
50588	100.000	
50589		

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités)	
AG INSURANCE Bruxelles BE 404.494.849		157.822	25,00		31-12-20	EUR	1.158.101	413.681
ALPHA CREDIT S.A. Bruxelles BE 445.781.316		1.146.937	100,00		31-12-20	EUR	93.612	63.854
ARVAL SERVICE LEASE Paris		3.320.635	99,99	0,01	31-12-20	EUR	4.196.213	283.897
AXEPTA BNP PARIBAS BENELUX AO Bruxelles BE 719.319.138		639.614	99,84	0,01	31-12-20	EUR	7.711	-1.634
BANCONTACT PAYCONIQ Bruxelles BE 675.984.882		12.414.111	22,50		31-12-20	EUR	22.661	2.131
BANK BGZ BNP PARIBAS SA Warszawa		35.490.226	21,81		31-12-20	PLN	12.053.538	731.060
BANKING FUNDING COMPANY S.A. Bruxelles BE 884.525.182		20.586	33,47		31-12-20	EUR	801	7
BATOPIN SA AO Saint-Josse-ten-Noode BE 744.908.035		45.000	25,00		31-12-20	EUR	7.790	-210
BBOF III INVESTORS B.V. Amsterdam		24.300	12,13		31-12-20	EUR	871	-25
BEDRIJVENCENTRUM DENDERMONDE N.V. Dendermonde BE 438.558.081		500	19,61		31-12-20	EUR	1.137	2
BEDRIJVENCENTRUM REGIO AALST N.V. Erembodegem BE 428.749.502		80	13,16		31-12-20	EUR	936	111
BEDRIJVENCENTRUM VILVOORDE N.V. Vilvoorde BE 434.222.577		400	10,18		31-12-20	EUR	1.045	-45
BEDRIJVENCENTRUM WAASLAND N.V. Sint-Niklaas BE 427.264.214		400	16,03		31-12-20	EUR	936	-33
BELGIAN MOBILE ID Bruxelles BE 541.659.084		90.404	12,23		31-12-20	EUR	-1.778	-4.130
BEM II Bruxelles BE 832.115.686		2.000	15,04		31-12-20	EUR	898	-7
BEM-FLEMISH CONSTRUCTION AND INVESTMENT COMPANY N.V. Bruxelles BE 461.612.904		2.793	12,05		31-12-20	EUR	3.589	-51

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités)	
Berlaymont 2000 S.A. / N.V. Bruxelles BE 441.629.617		251	9,93		31-12-20	EUR	-663	101
BGL BNP PARIBAS Luxembourg		13.989.568	50,00		31-12-20	EUR	7.413.259	353.318
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Paris		408.593	28,37	4,96	31-12-20	EUR	1.063.271	134.685
BNP PARIBAS FORTIS FACTOR NV Turnhout BE 414.392.710		93.523	99,99	0,01	31-12-20	EUR	103.385	30.139
BNP PARIBAS FORTIS FILM FINANCE Bruxelles BE 893.587.655		9.449	99,00	1,00	31-12-20	EUR	1.221	222
BNP PARIBAS FORTIS FUNDING S.A. Luxembourg		19.999	99,99	0,01	31-12-20	EUR	4.564	613
BNP PARIBAS Fortis Growth Bruxelles BE 866.161.894		22.199	100,00		31-12-20	EUR	2.803	-20
BNP PARIBAS FORTIS PRIVATE EQUITY BELGIUM Bruxelles BE 421.883.286		557.866	100,00		31-12-20	EUR	218.499	28.332
Bnp Paribas Fortis Yatirimlar Holding A.S. Istanbul		2.469.999.996	100,00		31-12-20	TRY	2.491.352	9.216
BPOST BANQUE Bruxelles BE 456.038.471		450.000	50,00		31-12-20	EUR	11.383.844	35.109
CHARLEROI ENTREPRENDRE Charleroi BE 427.178.892		4.500	13,55		31-12-20	EUR	622	45
CHINA-BELGIUM FUND Beijing		10.000.000	10,00		31-12-20	CNY	1.946.422	182.815
Co-Station Belgium Bruxelles BE 599.786.434		13.600	42,50		31-12-20	EUR	515	-317
CREDISSIMO Seraing BE 403.977.482		124.999	100,00		31-12-20	EUR	21.237	661
CREDISSIMO HAINAUT S.A. Tournai BE 402.495.065		465.570	99,72		31-12-20	EUR	3.878	62
CREDIT POUR HABITATIONS SOCIALES - KREDIET VOOR SOCIALE WONINGEN Watermael-Boitsfort BE 402.204.461		70.629	77,56	5,02	31-12-20	EUR	12.952	-246
CREDIT SOCIAL DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON Nivelles BE 400.351.068		11.013	12,10	0,31	31-12-20	EUR	4.132	-79
DEMETRIS N.V. Groot-Bijgaarden BE 452.211.723		9.999	99,99	0,01	31-12-20	EUR	1.875	625
DOMUS FLANDRIA N.V. Antwerpen BE 436.825.642		22.500	11,22		31-12-20	EUR	2.975	29

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités)	
EPIMEDE Liège BE 634.750.380		2.080	20,00		30-06-21	EUR	10.416	5.878
ES-FINANCE Sint-Agatha-Berchem BE 430.506.289		81.999	100,00		31-12-20	EUR	15.039	-13.842
EUROPAY BELGIUM Bruxelles BE 434.197.536		13.618	39,79	0,29	31-12-20	EUR	1.723	-11
EUROPEAN DIRECT PROPERTY MANAGEMENT S.A. Luxembourg		700	100,00		31-12-19	EUR	849	-98
FORTIS LEASE IBERIA SA Madrid		1.170.000	21,39	78,61	31-12-20	EUR	5.476	4.573
FSCHOLEN Sint-Joost-Ten-Node BE 825.836.125		8.925	50,00	50,00	31-12-20	EUR	18.532	120
FV HOLDING N.V. Etterbeek BE 810.422.825		17.504.600	40,00		31-12-20	EUR	1.110	-18
GENFINANCE INTERNATIONAL S.A. Bruxelles BE 421.429.267		19.999	99,99	0,01	31-12-20	EUR	541	-5
GUISQUARE Bruxelles		14.850	25,30		31-12-20	EUR	289	-157
IMMO-BEAULIEU Bruxelles BE 450.193.133		500	25,00		16-06-21	EUR	68	44
IMMOBILIERE DISTRI-LAND N.V. Bruxelles BE 436.440.909		156	12,48		31-12-20	EUR	389	8
IMMOBILIERE SAUVENIERE S.A. Bruxelles BE 403.302.739		15.741	99,99	0,01	31-12-20	EUR	18.226	4.971
JOYN INTERNATIONAL NV Hasselt BE 578.946.577		757.455.432	31,41		31-12-20	EUR	-4.133	-3.445
ISABEL S.A./N.V. Bruxelles BE 455.530.509		253.322	25,33		31-12-20	EUR	47.378	8.082
LE CREDIT SOCIAL DE TUBIZE S.A. Tubize BE 400.344.140		400	11,43		31-12-10	EUR	117	-125
LE CREDIT SOCIAL ET LES PETITS PROPRIETAIRES REUNIS Châtelet BE 401.609.593		3.347	12,38		31-12-20	EUR	3.277	243
LE PETIT PROPRIETAIRE S.A. Woluwe-Saint-Lambert BE 403.290.366		690	11,60		31-12-20	EUR	-216	-414
LEANSQUARE Liège BE 541.651.760		2.000	16,67		30-06-20	EUR	-432	-1.476
Let's Didid Bruxelles BE 450.355.261		56.500	99,99	0,01	31-12-20	EUR	1.345	-2.904

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités)	
LYF Belgium Bruxelles BE 718.937.967		735.000	49,00		31-12-20	EUR	1.453	-30
MEESPIERSON PRIVATE BELGIAN OFFICES CV Bruxelles BE 870.419.996		126	99,48	0,52	31-12-20	EUR	7.347	-96
MICROSTART Saint-Gilles BE 829.081.071		74.177	70,26	26,10	31-12-20	EUR	363	-977
ONESTO KREDIETMAATSCHAPPIJ Beringen BE 401.349.970		522	11,93		31-12-20	EUR	27.340	350
OPTIMILE NV Gent BE 648.837.849		1.666.667	33,33		31-12-20	EUR	457	-1.348
Parthena Reys Perennial O.W.E. Fund Luxembourg		12.131	100,00		31-12-19	EUR	112.828	-1.562
Societe Belge D'Investissement International S.B.I. - Belgische Maatschappij Voor Internationale Investerings B.M.I Bruxelles BE 411.892.088		2.595	19,51		31-12-20	EUR	36.063	264
SOWO INVEST S.A. / N.V. Bruxelles BE 877.279.282		875	87,50		31-12-20	EUR	1.004	4
TOUS PROPRIETAIRES S.A. Erquennes BE 401.731.339		43.425	16,82		31-12-20	EUR	10.782	620
VISA BELGIUM SRCL Bruxelles BE 435.551.972		44	24,58	1,12	30-09-21	EUR	1.967	413

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ÉTABLISSEMENT RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;

C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel

VII. ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (POSTE VIII DE L'ACTIF)

A. frais d'établissement

1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Nouveaux frais engagés
- b. Amortissements
- c. Autres (+)/(-)

3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

4. Dont

- a. Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement
- b. Frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
50705P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
50701		
50702		
50703		
50704		
50705		
50706		
50707		

B. GOODWILL**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50712P	xxxxxxxxxxxxxxxx	341.195
2. Mutations de l'exercice		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	-24.046	
b. Cessions et désaffectations	24.046	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	317.149	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50719P	xxxxxxxxxxxxxxxx	278.956
5. Mutations de l'exercice		
a. Actées	19.097	
b. Reprises	19.097	
c. Acquis de tiers		
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations		
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	298.053	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	19.096	

C. COMMISSIONS PAYÉES EN RÉMUNÉRATION DE L'APPORT D'OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50725P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50721		
50722		
50723		
50724		
50725		
50732P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50726		
50727		
50728		
50729		
50730		
50731		
50732		
50733		

D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50738P	xxxxxxxxxxxxxxxx	46.002

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50734	-2.958	
50735	744	
50736	3.702	
50737		

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50738	43.044	
-------	--------	--

4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50745P	xxxxxxxxxxxxxxxx	32.545
--------	------------------	--------

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50739	977	
50740	4.679	
50741		
50742		
50743	3.702	
50744		

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50745	33.522	
-------	--------	--

7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50746	9.522	
-------	-------	--

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (POSTE IX DE L'ACTIF)

A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50805P	xxxxxxxxxxxxxx	1.658.317
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50801	166.424	
50802	80.195	
50803	150.617	
50804	236.846	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
50805	1.824.741	
4. Plus-values au terme de l'exercice		
50811P	xxxxxxxxxxxxxx	156.095
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50806	-624	
50807		
50808		
50809	661	
50810	37	
6. Plus-values au terme de l'exercice		
50811	155.471	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50818P	xxxxxxxxxxxxxx	1.135.153
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50812	-106.194	
50813	25.143	
50814		
50815		
50816	129.726	
50817	-1.611	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50818	1.028.959	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		
50819	951.253	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50824P	xxxxxxxxxxxxxxxx	68.781
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50820	-21.760	
50821	144	
50822	21.904	
50823		
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
50824	47.021	
4. Plus-values au terme de l'exercice		
50830P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50825		
50826		
50827		
50828		
50829		
6. Plus-values au terme de l'exercice		
50830		
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50837P	xxxxxxxxxxxxxxxx	50.345
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)		
50831	-16.814	
50832	4.448	
50833		
50834		
50835	21.262	
50836		
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
50837	33.531	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice		
50838	13.490	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

C. MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50843P	xxxxxxxxxxxxxxxx	103.616
50839	-10.342	
50840	4.191	
50841	14.533	
50842		
50843	93.274	
50849P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50844		
50845		
50846		
50847		
50848		
50849		
50856P	xxxxxxxxxxxxxxxx	83.358
50850	-6.550	
50851	7.541	
50852		
50853		
50854	14.091	
50855		
50856	76.808	
50857	16.466	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**4. Plus-values au terme de l'exercice****5. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice**7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****8. Mutations de l'exercice (+)/(-)**

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50862P	xxxxxxxxxxxxxxxx	

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50858		
50859		
50860		
50861		

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50862		
-------	--	--

4. Plus-values au terme de l'exercice

50868P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
--------	------------------	--

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50863		
50864		
50865		
50866		
50867		

6. Plus-values au terme de l'exercice

50868		
-------	--	--

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50875P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
--------	------------------	--

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50869		
50870		
50871		
50872		
50873		
50874		

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50875		
-------	--	--

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50876		
-------	--	--

11. Dont

- a. Terrains et constructions
- b. Installations, machines et outillage
- c. Mobilier et matériel roulant

50877		
50878		
50879		

E. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50884P	xxxxxxxxxxxxxxxx	256.072

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50880	-12.714	
50881	7.480	
50882	28.486	
50883	8.292	

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50884	243.358	
-------	---------	--

4. Plus-values au terme de l'exercice

50890P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.605
--------	------------------	-------

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50885	-481	
50886		
50887		
50888	444	
50889	-37	

6. Plus-values au terme de l'exercice

50890	3.124	
-------	-------	--

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50897P	xxxxxxxxxxxxxxxx	190.637
--------	------------------	---------

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

50891	-13.046	
50892	10.413	
50893		
50894		
50895	25.070	
50896	1.611	

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50897	177.591	
-------	---------	--

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50898	68.891	
-------	--------	--

F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Plus-values au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Acquis de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

6. Plus-values au terme de l'exercice

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8. Mutations de l'exercice (+)/(-)

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquis de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50903P	xxxxxxxxxxxxxxxx	245.707
50899	-242.063	
50900	3.075	
50901		
50902	-245.138	
50903	3.644	
50909P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50904		
50905		
50906		
50907		
50908		
50909		
50916P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
50910		
50911		
50912		
50913		
50914		
50915		
50916		
50917	3.644	

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)**Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important**

Réclamations sur des factures
Primes payées d'avance sur produits dérivés
Comptes transitoires
Autres

Exercice
144.767
147.522
928.041
143.512

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

- 1. Charges à reporter
- 2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	2.051.032
51002	8.476.374

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SÉGRÉGÉS**Total**

Codes	Exercice
51003	

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (POSTE I DU PASSIF)
1. Dettes envers des entreprises liées
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle

- a. Trois mois maximum
- b. Plus de trois mois à un an maximum
- c. Plus d'un an à cinq ans maximum
- d. Plus de cinq ans
- e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
51101	20.129.277	17.724.187
51102	924	620
51103	15.843.878	
51104	2.597.657	
51105	32.150.905	
51106	911.192	
51107		

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (POSTE II DU PASSIF)

1. Dettes envers des entreprises liées

2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle

a. A vue

b. De trois mois maximum

c. De plus de trois mois à un an maximum

d. De plus d'un an à cinq ans maximum

e. De plus de cinq ans

f. A durée indéterminée

4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs

a. Dettes envers les pouvoirs publics

b. Dettes envers les particuliers

c. Dettes envers les entreprises

5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle

a. Origine belge

b. Origine étrangère

Codes	Exercice	Exercice précédent
51201	1.872.404	2.240.326
51202	1.367.516	1.708.445
51203	76.792.884	
51204	4.217.522	
51205	1.024.608	
51206	1.364.208	
51207	642.751	
51208	70.654.090	
51209	3.176.609	4.074.070
51210	81.718.449	77.819.737
51211	69.801.005	68.118.089
51212	146.443.616	
51213	8.252.447	

XIII. ETAT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (POSTE III DU PASSIF)

1. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées

2. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

3. Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle

- a. Trois mois maximum
- b. Plus de trois mois à un an maximum
- c. Plus d'un an à cinq ans maximum
- d. Plus de cinq ans
- e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
51301	2.080.613	2.357.608
51302		
51303	1.909.349	
51304	3.149.154	
51305	3.260.749	
51306	2.169.994	
51307		

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (POSTE IV DU PASSIF)

1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

3. Impôts

- a. Impôts à payer
- b. Dettes fiscales estimées

4. Autres dettes

Ventilation si ce sous-poste représente un montant important

Primes reçues sur instruments dérivés

Comptes de suspens

Dettes salariales

Dividendes à payer

Autres

Codes	Exercice
51401	128.363
51402	
51403	128.363
51404	104.694
51405	
51406	104.694
51407	87
51408	2
	146.008
	2.104.563
	309.709
	2.589.148
	124.848

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

- 1. Charges à imputer
- 2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501	6.600.917
51502	241.022

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (POSTE VI.A.3 DU PASSIF)**Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important**

Provision pour frais de personnel
Provision pour engagement
Provision pour sinistre non réglé
Autres provisions

Exercice
78.494
116.570
48.434
54.087

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNÉES (POSTE VIII DU PASSIF)

1. Dettes subordonnées envers des entreprises liées
2. Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Codes	Exercice	Exercice précédent
51701	2.630.000	3.069.198
51702		

3. Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice

Codes	Exercice
51703	68.172

4. Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes : le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de le rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif

N° de référence	Code ISO	Montant	Modalités	Echéance/Durée	Circonstances d'un remboursement anticipatif	Conditions de subordination	Conditions de convertibilité
1	EUR	1.000.000	EURIBOR3M	17-12-2028	Possible à la date de Call et à une date de coupon ultérieure, sous réserve de l'accord de la BNB (17/12/2023)	Pas de condition spécifique	Néant
2	EUR	947.750	3m + 2.00%	Perpétuelle	Pas possible et seulement remboursables en actions Ageas déjà émises	T1 émis, les coupons sont subordonnés aux crédits subordonnés	Pas applicable
3	EUR	500.000	EURIBOR3M	Perpétuelle	Possible à la date de Call et à une date ultérieure, sous réserve de l'accord de la BCE (25/04/2024)	AT1 émis, les coupons sont subordonnés aux crédits subordonnés	Néant
4	EUR	30.000	6,45 %	27-01-2031	Non applicable	Pas de condition spécifique	Néant
5	EUR	1.100.000	EURIBOR3M	20-12-2027	Possible à la date de Call et à une date ultérieure, sous réserve de l'accord de la BCE (21/12/2026)	Pas de condition spécifique	Néant

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. Etat du capital

1. Capital social

- a. Capital souscrit au terme de l'exercice précédent
b. Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P (20910)	xxxxxxxxxxxxxx 10.964.768	10.964.768

- c. Modifications au cours de l'exercice
d. Représentation du capital
e. Catégories d'actions
 Ordinaires

Codes	Montants	* Nombre de parts
	10.964.768	565.194.208
51801	xxxxxxxxxxxxxx	565.021.791
51802	xxxxxxxxxxxxxx	172.417

- f. Actions nominatives
g. Actions au porteur et/ou dématérialisées

2. Capital non libéré

- a. Capital non appelé
b. Capital appelé, non versé
c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920) 51803	xxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxx

3. Actions propres

- a. Détenues par l'établissement lui-même
 * Montant du capital détenu
 * Nombre de parts
b. Détenues par ses filiales
 * Montant du capital détenu
 * Nombre de parts

4. Engagement d'émission d'actions

- a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 * Montant des emprunts convertibles en cours
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum d'actions à émettre
b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 * Nombre de droits de souscription en circulation
 * Montant du capital à souscrire
 * Nombre maximum d'actions à émettre

5. Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
51804	
51805	
51806	
51807	
51808	
51809	
51810	
51811	
51812	
51813	
51814	10.964.768

6. Parts non représentatives du capital

a. Répartition

- * Nombre de parts
- * Nombre de voix qui y sont attachées

b. Ventilation par actionnaire

- * Nombre de parts détenues par la société elle-même
- * Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
51815	
51816	
51817	
51818	

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ÉTABLISSEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ÉTABLISSEMENT

- conformément aux articles 7:225 et 7:83 du code des sociétés et associations;
 - conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes,
 ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Après vérification, BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclaration.

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPÉRIEUR À 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ÉTRANGÈRES**1. Total de l'actif**

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

2. Total du passif

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

Codes	Exercice
51901	236.805.236
51902	16.016.922
51903	241.608.951
51904	11.213.207

XX. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES VISÉES À L'ARTICLE 27TER, § 1ER, ALINÉA 3

Postes concernés de l'actif et du passif

Exercice

XXI. ETAT DES DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS**A. Hypothèques (montant de l'inscription ou de la valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure)****1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement**

a. Postes du passif

b. Postes hors bilan

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

B. GAGES SUR FONDS DE COMMERCE (MONTANT DE L'INSCRIPTION)

1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement

a. Postes du passif

b. Postes hors bilan

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

C. GAGES SUR D'AUTRES ACTIFS (VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GAGÉS)**1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement**

a. Postes du passif

Dettes résultant de mobilisations et avances
Covered bonds
Appel de marge
Cashes
Autres

58.651.602
3.086.578
2.300.314
742.286
481.372

b. Postes hors bilan

Opération de prêt-emprunt de titres

1.872.362

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

D. SÛRETÉS CONSTITUÉES SUR ACTIFS FUTURS (MONTANT DES ACTIFS EN CAUSE)**1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement**

a. Postes du passif

b. Postes hors bilan

2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Exercice

XXII. ETAT DES PASSIFS ÉVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT (POSTES I ET II DU HORS BILAN)

1. Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées
2. Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit
4. Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit

Codes	Exercice	Exercice précédent
52201	7.057.886	7.205.332
52202	46.792	46.826
52203	1.463.883	1.293.909
52204	64.666	65.256

XXIII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION (POSTES I À XV DU COMPTE DE RÉSULTATS)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	3.362.054	3.368.316
* Sièges belges	52301	3.357.039	3.362.204
* Sièges à l'étranger	52302	5.015	6.112
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)	6.568	43.420
* Sièges belges	52303	6.568	43.420
* Sièges à l'étranger	52304		
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)	546.120	120.096
* Sièges belges	52305	546.120	119.628
* Sièges à l'étranger	52306		468
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)	222.747	197.796
* Sièges belges	52307	222.747	197.796
* Sièges à l'étranger	52308		
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)	19.262	2.494
* Sièges belges	52309	19.262	2.494
* Sièges à l'étranger	52310		
f. Commissions perçues	(40400)	1.539.234	1.386.260
* Sièges belges	52311	1.537.272	1.383.507
* Sièges à l'étranger	52312	1.962	2.753
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	117.191	118.777
* Sièges belges	52313	115.196	119.810
* Sièges à l'étranger	52314	1.995	-1.033
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	153.639	134.289
* Sièges belges	52315	153.547	134.162
* Sièges à l'étranger	52316	92	127
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	12.964	13.686
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	11.998	12.621
* Personnel de direction	52319	1.367	1.417
* Employés	52320	10.631	11.204
* Ouvriers	52321		
* Autres	52322		
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	15.839.512	16.806.011
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	808.490	839.599
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	200.368	205.926
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	113.362	121.637
d. Autres frais de personnel	52327	4.281	3.461
e. Pensions de retraite et de survie	52328	109	115
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations (+)	52329		
b. Utilisations et reprises (-)	52330		

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

- a. Produit de location
- b. Diverses récupérations
- c. Frais de port en compte
- d. Rentrées sur créances
- e. Autres

6. Autres charges d'exploitation

- a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
- b. Autres
- c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées**8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	9.043	9.685
	115.586	93.983
	14.611	17.415
	14.399	13.206
52331	340.778	326.088
52332	38.294	45.390
52333	7.956.815	7.061.985
52334	6.751.624	7.106.223

XXIV. RELEVÉ RELATIF AUX OPÉRATIONS DE HORS BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

A. Types d'opérations (montant à la date de clôture des comptes)

1. Opérations sur valeurs mobilières

- a. Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

2. Opérations sur devises (montants à livrer)

- a. Opérations de change à terme
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 b. Swaps de devises et de taux d'intérêt
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 c. Futures sur devises
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 d. Options sur devises
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 e. Opérations à terme de cours de change
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

3. Opérations sur d'autres instruments financiers

Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)

- a. Contrats de swaps de taux d'intérêt
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 b. Opérations de futures sur taux d'intérêt
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 c. Contrats de taux d'intérêts à terme
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 d. Options sur taux d'intérêt
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)

- e. Autres opérations de change
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 f. Autres opérations de futures
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée
 g. Autres achats et ventes à terme
 * Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée

Codes	Exercice
52401	7.866.404
52402	7.866.404
52403	82.707.593
52404	74.942.713
52405	63.071.290
52406	59.893.154
52407	
52408	
52409	4.774.272
52410	4.774.272
52411	
52412	
52413	376.989.192
52414	179.623.327
52415	84.119.241
52416	84.119.241
52417	113.486.956
52418	113.486.956
52419	18.658.216
52420	16.052.216
52421	20.042
52422	20.042
52423	1.028.339
52424	1.028.339
52425	
52426	

B. IMPACT QUANTIFIÉ SUR LES RÉSULTATS D'UNE DÉROGATION À LA RÈGLE D'ÉVALUATION PRÉVUE À L'ARTICLE 36BIS, § 2, QUANT AUX OPÉRATIONS À TERME DE TAUX D'INTÉRÊT

1. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion de trésorerie

- a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes
 b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)

2. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion ALM

- a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes
 b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)

3. Opérations à terme de taux d'intérêt sans effet de réduction du risque (LOCOM)

- a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes
 b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)

Codes	Exercice
52427	
52428	
52429	155.401.411
52430	-1.440.802
52431	
52432	

(*) y compris les opérations de taux d'intérêt à terme dans le cadre d'opérations de titrisation de prêts (nominal de 54.854.000 KEUR) où la MtM des transactions est de -1.352.627 KEUR.

XXV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important

Codes	Exercice
52501	
52502	
	14
	1.559

XXVI. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

1. Impôts sur le résultat de l'exercice

- a. Impôts et précomptes dus ou versés
- b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- c. Suppléments d'impôts estimés

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- a. Suppléments d'impôts dus ou versés
- b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Dépenses non admises
- Déductions fiscales (RDT, Déduction pour capital à risque, pertes reportées)

Codes	Exercice
52601	106.797
52602	114.131
52603	-7.334
52604	
52605	-21.133
52606	4.752
52607	-25.885
	49.679
	-1.712.634

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

-7.734

5. Sources de latences fiscales

- a. Latences actives
 - * Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - * Autres latences actives
- b. Latences passives
 - * Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
52608	1.880.000
52609	1.880.000
52610	

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
- b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Précompte professionnel
- b. Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	42.674	54.461
52702	66.735	57.557
52703	224.554	248.043
52704	236.654	152.383

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (EN CE COMPRIS LES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES)

A. Droits et engagements hors bilan

1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

2. Engagements importants de cession d'immobilisations

Codes	Exercice

3. Montant et nature des litiges importants et autres engagements importants

BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire.

Ceci est présenté de façon plus détaillée dans l'annexe 7.a. 'Passifs éventuels: procédures judiciaires et d'arbitrage' des Etats Financiers Consolidés BNP Paribas Fortis 2021 et dans le document 'Pillar 3 disclosure' de BNP Paribas Fortis 2021.

4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

I. Description succincte des régimes de pension

Sept régimes de pension sont d'application au sein de BNP Paribas Fortis.

A. Le premier régime s'applique aux membres du personnel (catégories ex-CGER, ex-Générale de Banque et BNP Paribas Fortis) entrés en service avant le 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis.

Ce régime se compose :

1) d'un plan de base de type de prestations définies qui prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la pension
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension et d'une garantie orphelins.

2) d'un plan complémentaire (uniquement pour la catégorie d'affiliés ex-CGER) de type de contributions définies, avec versements obligatoires des assurés, qui prévoit un capital retraite et un capital décès complémentaires.

B. Le deuxième régime s'applique aux membres du personnel entrés en service à partir du 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis. Ce régime, avec versements obligatoires des assurés, est de type de contributions définies pour la garantie retraite et de type de prestations définies pour les garanties décès et orphelins.

C. Le troisième régime s'applique aux membres du personnel de la catégorie ex-CI. Ce régime est de type de contributions définies pour la garantie retraite et de type de prestations définies pour les garanties décès et orphelins.

D. Le quatrième régime s'applique aux membres du personnel ayant accédé au statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis avant le 01.01.2015 et qui ont refusé leur affiliation au cinquième régime (décrit sous E. ci-dessous)

Ce régime est de type de prestations définies et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la pension, où le capital dépend du niveau de rémunération;
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension et d'une garantie orphelins.

E. Le cinquième régime s'applique à tous les membres du personnel ayant accédé au statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis après le 31.12.2014, ainsi qu'à ceux ayant accédé à ce statut avant le 01.01.2015 et ayant accepté leur affiliation à ce régime.

Ce régime est de type de contributions définies pour la garantie retraite et de type de prestations définies pour les garanties décès et orphelins.

F. Le sixième et septième régime sont des régimes additionnels dans le cadre d'un plan cafeteria qui s'appliquent aux membres du personnel à partir de Hay 17 ou membres du personnel qui ont certains units ("OMFU"), à l'exception de ceux entrés en service avant le 01.04.2019 et qui ont refusé leur affiliation.

Ce régime est de type de contributions définies et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la pension;
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension.

II. Exposé des mesures prises par l'entreprise pour couvrir la charge qui en découle

A. La charge du premier régime de pension est couverte par :

- une assurance de groupe conclue auprès de AXA Belgium et Allianz, pour les droits acquis (correspondant au financement personnel) au 31.12.2001, pour les catégories ex-Générale de Banque et BNP Paribas Fortis;
- une assurance de groupe conclue auprès de AG Insurance, pour la différence entre les prestations définies et ces droits acquis et pour les garanties décès et orphelins.

- 1) Pour les engagements relatifs à I.A.1), l'employeur verse au Fonds de Financement de l'assurance de groupe des dotations mensuelles (calculées selon un pourcentage fixe des rémunérations);
- 2) Pour les engagements relatifs à I.A.2), le financement est pour moitié à charge des employés et pour l'autre moitié à charge de l'employeur.

B. Pour la charge du deuxième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AG Insurance.

A cet effet, les travailleurs versent mensuellement une cotisation personnelle retenue de leur rémunération et l'employeur verse mensuellement des dotations au Fonds de Financement de l'assurance de groupe.

C. Pour la charge du troisième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AG Insurance.
A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes d'assurance de groupe.

D. Pour la charge du quatrième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AXA Belgium. A cet effet, l'employeur verse mensuellement des dotations au Fonds de Financement de l'assurance de groupe, géré par AG Insurance.

E. Pour la charge du cinquième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AXA Belgium.
A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes d'assurance de groupe.

F. Pour la charge du sixième et septième régime, des assurances de groupe ont été conclues auprès de AG Insurance.
A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes d'assurance de groupe.

5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
52801	

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

BNP Paribas Fortis a constitué en 2008 et 2009 2 Sociétés d'Investissements en Créances ('SIC'), dénommées BASS Master Issuer SA et ESMEE Master Issuer SA, qui ont respectivement acquis auprès de BNP Paribas Fortis des prêts hypothécaires et des crédits aux entreprises, ceci grâce aux fonds obtenus par l'émission de titres.

BNP Paribas Fortis a acquis la plupart de ces titres émis. Le risque de taux d'intérêt encouru par BASS Master Issuer SA et ESMEE Master Issuer est couvert de sorte que l'effet de cette opération sur la gestion ALM de la banque et sur le compte de résultats reste limité. Du fait de cette opération de titrisation, les crédits au bilan de BNP Paribas Fortis s'élèvent à EUR 31,5 milliards, et les titres détenus s'élèvent à 31,3 milliard. BNP Paribas Fortis peut utiliser ces titres dans le cadre de son refinancement auprès de la BCE, ce qui améliore la gestion du risque de liquidité de la banque.

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

	Exercice
Engagements de financement donnés	7.104.678
- envers des entreprises liées	7.057.886
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	46.792
Engagements de garanties donnés	1.528.549
- envers des entreprises liées	1.463.883
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	64.666
Sûretés réelles reçues	2.443.483
- envers des entreprises liées	1.865.542
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	577.942
Sûretés personnelles et droits de recours similaires obtenus	12.243.332
- envers des entreprises liées	12.243.332
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0
Opérations à terme sur valeurs mobilières, sur devises et autres instruments financiers (montant notionnel)	496.797.835
- envers des entreprises liées (montant notionnel)	496.756.423
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (montant notionnel)	41.412

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI NE SONT PAS PRIS EN COMPTE DANS LE COMPTE DE RESULTATS OU DANS LE BILAN**Bpost banque**

Le 3 janvier 2022, BNP Paribas Fortis a acheté la participation résiduelle de 50% dans bpost banque.

Risque géopolitique

Depuis la clôture au 31 décembre 2021, le monde a été témoin d'une forte et soudaine détérioration des relations géopolitiques concernant l'Ukraine, suivie de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ainsi que des sanctions économiques imposées par les gouvernements du monde entier. L'impact total sur les marchés financiers et l'environnement économique a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier sur l'économie européenne et belge, sont encore incertaines. BNP Paribas Fortis suit la situation de près et applique les sanctions imposées par les gouvernements du monde entier contre la Russie.

Le total des crédits et engagements de crédit envers des contreparties russes ou ukrainiennes est très limité et représente une part non significative de l'activité totale de BNP Paribas Fortis (moins de 0,05% du total des actifs). Arval, filiale de BNP Paribas Fortis, a des activités en Russie, qui ne représentent que 0,9% de la flotte totale du Groupe Arval et moins de 0,05% des actifs consolidés de BNP Paribas Fortis. BNP Paribas Fortis évalue les conséquences de cette crise en cours sur ses clients.

S'agissant d'événements postérieurs à la clôture, cela n'impacte pas les comptes au 31/12/2021.

XXIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

A. Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'établissement sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes**1. Créances sur les personnes précitées**

a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)

b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé

2. Garanties constituées en leur faveur

a. Conditions principales des garanties constituées

3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

a. Conditions principales des autres engagements

4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

a. Aux administrateurs et gérants

b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901A	2.162
52901B	0
52902	0
52903	0
52904	5.580
52905	0

B. Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)**1. Emoluments du (des) commissaire(s)****2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	1.288
52907	54
52908	0
52909	0
52910	0
52911	116
52912	139

4. Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement

Codes	Exercice
53001	191.444
53002	140.808
53003	86.905.239
53004	87.090.412
53005	235.808
53006	

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**A. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS**

L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion[1]

~~L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)[1]~~

~~L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger[1]~~

~~L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation[1]~~

~~Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :
donner plus de détails;~~

~~Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation[2]:
donner plus de détails;~~

B. INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation[2]:

BNP PARIBAS SA - Boulevard des Italiens, 16 à 75009 - Paris - France

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus[2]:

BNP PARIBAS SA - Boulevard des Italiens, 16 à 75009 - Paris - France
Corporate website of BNP Paribas: www.bnpparibas.com

[1] Biffer la mention inutile.

[2] Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

C. Relations financières du groupe dont l'établissement est à la tête en Belgique avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés) : mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés

D. Relations financières du groupe dont l'établissement est à la tête en Belgique avec le ou les commissaire(s) et les

1. Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
53201	1.395

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisorale

53202	54
53203	

53204	8
-------	---

3. Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

53205	483
-------	-----

4. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

a. Autres missions d'attestation

b. Missions de conseils fiscaux

c. Autres missions extérieures à la mission révisorale

53206	186
-------	-----

53207	252
-------	-----

53208	231
-------	-----

XXXII. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Nature (Spéculation/couverture)	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Options de taux	Risque de taux d'intérêt	Couverture	1.166.000.000	4.695	576	4.615	-130
Swaps de devises	Risque de taux d'intérêt	Couverture	-	-	-	-	-
	Risque de taux d'intérêt & Risque de change	Couverture	2.929.933.737	-1.394	-65.624	-27.316	68.396
	Risque de change	Couverture	200.000.000	-3.180	15.304	-3.182	6.311
Swaps de taux	Risque de taux d'intérêt	Couverture	197.403.365.334	278.812	323.023	131.574	-1.717.742
Autre	Risque de taux d'intérêt	Couverture	5.298.406.197	1.317	1.317	1.102	1.102

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur
Néant	Néant
Néant	Néant
Néant	Néant

XXXIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES AU SENS DE L'ARTICLE 12 DU CODE DES SOCIETES

	Codes	Exercice
1. Immobilisations financières	53101	2.676.254
a. Participations	53102	2.576.254
b. Créances subordonnées	53103	100.000
c. Autres créances	53104	
2. Autres créances	53105	592.290
a. A plus d'un an	53106	72.842
b. A un an au plus	53107	519.448
3. Dettes	53108	1.345.070
a. A plus d'un an	53109	1.024.300
b. A un an au plus	53110	320.770
4. Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises	53111	11.279
a. pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	53112	11.279
b. pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'établissement	53113	
5. Autres engagements financiers significatifs	53114	4.631

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement

310

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein

Temps partiel

Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein

Temps partiel

Total

Frais de personnel

Temps plein

Temps partiel

Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	9.194	5.140	4.054
1002	4.068	1.122	2.946
1003	11.998	5.839	6.158
1011	12.953.488	7.486.307	5.467.181
1012	2.886.024	512.421	2.373.603
1013	15.839.512	7.998.728	7.840.784
1021	878.830.914	513.035.258	365.795.656
1022	247.524.298	67.743.982	179.780.316
1023	1.126.355.213	580.779.241	545.575.972
1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	12.621	6.157	6.464
1013	16.806.011	8.511.616	8.294.395
1023	1.169.624.673	605.903.936	563.720.736
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (cont.)
A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	9.024	3.940	11.734
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8.995	3.940	11.705
Contrat à durée déterminée	111	29		29
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	5.038	1.088	5.713
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	556	264	713
de niveau supérieur non universitaire	1202	2.256	472	2.561
de niveau universitaire	1203	2.226	351	2.439
Femmes	121	3.986	2.852	6.021
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	533	555	909
de niveau supérieur non universitaire	1212	1.803	1.427	2.830
de niveau universitaire	1213	1.650	870	2.283
Par catégorie professionnelle				
* Personnel de direction	130	1.220	210	1.342
* Employés	134	7.804	3.730	10.391
* Ouvriers	132			
* Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'établissement

Codes	1. Personnel	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	95	
151	154.253	
152	5.395.274	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	300	11	309
210	280	11	289
211	20		20
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	545	488	837
310	526	488	818
311	19		19
312			
313			
340	138	371	344
341			
342	53	20	68
343	354	97	425
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	5.552	5811	6.175
Nombre d'heures de formation suivies	5802	133.236	5812	131.108
Coût net pour l'établissement	5803	13.802.526	5813	15.351.333
dont coût brut directement lié aux formations	58031	13.497.078	58131	15.011.610
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	305.448	58132	339.723
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821	1.972	5831	2.708
Nombre d'heures de formation suivies	5822	33.524	5832	46.036
Coût net pour l'entreprise	5823	2.387.130	5833	3.278.068

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'établissement	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Cf Appendix - Règles d'Évaluation

Synthèse des principes comptables applicables aux États Financiers Non Consolidés

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes comptables de BNP Paribas Fortis sont en concordance avec les dispositions fixées par l'A.R. du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Les principes comptables de BNP Paribas Fortis sont identiques à ceux de l'année passée.

Les principes comptables appliqués aux éléments les plus caractéristiques du bilan et du compte de résultat sont commentés ci-après.

ACTIF

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds qui ont été mis à disposition, déduction faite des remboursements effectués entre-temps et des réductions de valeur actées. Tous les frais relatifs à l'apport de créances sont pris intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

La différence éventuelle entre la valeur nominale de pareilles créances et le montant des fonds mis à disposition à l'origine est à traiter prorata temporis comme produit ou charge d'intérêt dans le compte de résultat.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des corrections d'inventaire sont comptabilisées pour les créances douteuses et les créances à évolution incertaine à concurrence de la partie pour laquelle il n'y a pas de certitude de recouvrement appuyée par des données objectives. A partir du moment où une créance est classée comme à risque, les intérêts ne sont, en principe, plus pris en résultat.

Les principes comptables prévoient qu'un fonds interne de sécurité puisse être constitué afin de couvrir des risques bien définis qui pourraient se produire dans le futur mais qui ne peuvent pas encore être individualisés.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les titres ou les créances matérialisées par des titres négociables appartiennent au portefeuille de négociation s'ils sont acquis avec l'intention de les revendre sur la base de leur rendement à un terme qui n'excède normalement pas six mois.

Les titres qui font partie du portefeuille de négociation sont évalués à leur valeur de marché si le marché est liquide. S'il n'existe pas de marché liquide, l'évaluation s'effectue au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres à revenu fixe qui font partie du portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel à l'achat. L'écart entre le prix d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) et la valeur de marché est pris en résultat de manière étalée.

Les plus et moins-values réalisées lors de la vente de titres de placement à revenu fixe sont immédiatement comptabilisés en résultat. Si elles sont réalisées dans le cadre d'opérations d'arbitrage, elles peuvent être étalées en résultat conformément aux dispositions de l'article 35 ter § 5 de l'A.R. du 23 septembre 1992.

Les titres à revenu variable qui font partie du portefeuille de placement sont comptabilisés au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de réalisation. Toutes les différences sont alors imputées au compte de résultat.

Si le débiteur présente un risque de non-remboursement, des réductions de valeur sont appliquées comme pour les créances douteuses ou les créances à évolution incertaine.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value durable, des réductions de valeur sont constituées. De même, quand des immobilisations financières sont financées au moyen de fonds de tiers, aucune différence de conversion n'est actée en résultat pour ce financement.

Les frais d'acquisition accessoires sont immédiatement pris en compte de résultat.

Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais de premier établissement sont activés et amortis de façon linéaire sur cinq ans.

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés directement en résultat.

Les frais d'émission d'emprunts subordonnés sont amortis de façon linéaire sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission d'emprunts perpétuels sont amortis de façon linéaire sur cinq ans, ou durant la période qui précède la date du premier call, si celle-ci est antérieure.

Les frais relatifs aux logiciels développés par la Banque même ou relatifs aux logiciels courants ou spécifiques achetés auprès de tiers sont comptabilisés directement en résultat (frais généraux). S'il est certain que la durée de vie économique d'un logiciel spécifique acheté auprès de tiers dépasse un an, la durée de vie étant essentiellement basée sur le risque de changement technologique ou d'évolutions commerciales, ce logiciel peut être activé et amorti de façon linéaire sur la période d'utilisation estimée avec un maximum de cinq ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur maximum 10 ans.

La Banque ne fait pas usage de la faculté d'activer les commissions payées en rémunération de l'apport par des tiers d'opérations avec la clientèle dont la durée contractuelle dépasse un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires et taxes indirectes non récupérables compris, diminués des amortissements.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire sur la durée de vie économique estimée.

La réévaluation des immobilisations corporelles n'est admise que si la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

Autres actifs

Cette rubrique contient entre autres les latences fiscales actives.

Des latences fiscales actives ne peuvent pas être reconnues. Cependant, sur la base d'une dérogation de la BNB, les latences fiscales actives liées aux provisions de restructuration, y compris celles couvrant les plans sociaux, sont reconnues dans les comptes statutaires.

La somme de la valeur réelle y compris les intérêts courus des swaps de taux d'intérêt et de taux de change détenus à des fins de transaction, est présentée au bilan en un seul montant. Ce montant est présenté comme un actif ou un passif selon que le montant net est un montant à recevoir ou à payer.

Le montant réévalué de la prime des options détenues à des fins de transaction est présenté comme un actif ou un passif selon que le montant net est un montant à recevoir ou à payer.

PASSIF

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont portées au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la Banque, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps. Les commissions versées pour l'apport de dépôts sont prises intégralement à charge de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour leur montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Autres dettes

Cette rubrique comprend entre autres toutes les dettes salariales envers le personnel et les charges sociales correspondantes, nées au cours de l'exercice sur lequel portent les comptes annuels, mais qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.

Dérivés : voir 'Autres actifs'

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pensions et obligations sociales similaires sont constituées sur la base des prescrits légaux belges.

Fonds pour risques bancaires généraux

La constitution du fonds pour risques bancaires généraux résulte d'une méthode fixe, approuvée par le Conseil d'Administration, appliquée systématiquement et qui est basée sur le volume pondéré des risques de crédit et de marché des activités bancaires.

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits et charges d'intérêts

Tous les produits et les charges d'intérêts sont pris en compte dès qu'ils sont acquis ou dus. Les produits dont l'encaissement est incertain ou douteux sont en principe réservés et ne sont donc pas pris en résultat. Les produits d'intérêts comprennent également les produits qui résultent de l'amortissement actuariel de l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement.

Produits de titres à revenu variable

Les produits d'actions et de participations sont comptabilisés dès que la Banque a connaissance de l'attribution d'un dividende.

Produits dérivés

Les résultats sur produits dérivés sont traités d'une façon différente selon la nature de l'opération.

a) Opérations de couverture

Ce sont les opérations qui visent une protection contre les fluctuations de change, de taux d'intérêt ou de prix. Les gains et les pertes sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique aux résultats des éléments couverts afin d'en neutraliser, en tout ou en partie, leurs effets.

Pour que des opérations soient qualifiées de couverture, elles doivent répondre aux conditions ci-après :

- L'élément couvert ou l'ensemble homogène couvert doit exposer la Banque à un risque de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de prix.
- Les opérations de couverture doivent être spécifiquement désignées en tant que telles lors de leur conclusion, ainsi que les éléments qu'elles couvrent.
- Il doit exister une corrélation suffisante entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture (ou de l'instrument sous-jacent).

Dès qu'une opération ne remplit plus les conditions pour être considérée comme couverture, elle est évaluée à sa juste valeur.

b) Opérations de négociation

Les opérations conclues dans le cadre des activités courantes de négociation qui ne sont pas des opérations de couverture, sont évaluées au prix de marché. Aussi bien les profits que les pertes d'évaluation sont imputés au compte de résultat. Si, pour un produit, il n'y a pas de marché liquide, seules les pertes d'évaluation sont reconnues en résultat.

c) Une autre méthode d'évaluation est appliquée pour les opérations à terme sur taux d'intérêt conclues dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt (dite ALM), conformément à l'art. 36bis de l'A.R. du 23 septembre 1992 tel que modifié par l'A.R. du 29/08/2021. Les résultats sont reconnus prorata temporis pour autant que ces opérations ont pour objectif:

- la réduction du risque de taux d'intérêt auquel la Banque est exposée ; ou
- la couverture de flux futurs de trésorerie hautement probables.

Cette méthode d'évaluation s'applique également aux opérations ayant pour objectif la gestion du risque de taux sans prise de risque supplémentaire lorsqu'elles sont conclues en tant que composante d'une titrisation effectuée dans le cadre de la gestion du risque de liquidité avec un véhicule consolidé.

Pour les opérations conclues dans le cadre d'une gestion globale sans caractère réducteur du risque de taux d'intérêt, les résultats sont reconnus prorata temporis, à condition que soit prise en résultat l'éventuelle perte qui découlerait de l'évaluation à la valeur de marché.

RÈGLES SPÉCIFIQUES

Devises

Pour l'évaluation des devises, il y a lieu de faire une distinction entre les postes monétaires et non monétaires.

Par poste monétaire, on entend les actifs et passifs, y compris les comptes de régularisation, les droits et engagements qui ont pour objet une certaine somme d'argent en devises, ainsi que les actions et autres titres non productifs d'intérêt appartenant au portefeuille de négociation. Les postes monétaires sont convertis sur la base du cours moyen des cours représentatifs acheteur et vendeur au comptant à la date de clôture. Les éléments qui, en raison de leur nature, sont liquidés à des cours spécifiques, sont convertis au cours moyen spécifique. Les écarts de conversion y afférents sont repris au compte de résultat (à l'exception des bénéfices de cours sur les devises pour lesquelles il n'existe pas de marché liquide).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières sont considérées comme des postes non monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition convertie sur la base du cours de change lors de l'acquisition. Lorsque des éléments non monétaires comportant un risque de change font l'objet d'un financement durable par des emprunts dans la monnaie correspondante, les écarts de conversion sur les emprunts ne sont pas comptabilisés en résultat.

Compensation

La compensation entre des actifs et passifs et des revenus et charges est faite conformément à l'A.R. du 23 septembre 1992 relatifs aux comptes annuels des établissements de crédit.

Les opérations de pension réglées par une CCP (contrepartie centrale) sont compensées et leur position nette est déclarée par CCP seulement si les transactions de mise et prise en pension partagent les caractéristiques de base, notamment l'échéance, la devise, le CSD (Central Securities Depository ou dépositaire central de titres) et la stratégie comptable.

L'impact fin 2021 était :

Actif (000 EUR)	Avant compensation	Compensation	Après compensation
10320	11.532.341	-1.774.920	9.757.421
Passif (000 EUR)	Avant compensation	Compensation	Après compensation
20130	53.278.552	-1.774.920	51.503.632

RAPPORT DE GESTION

Cf Appendix - Rapport de Gestion

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Message du Président et du CEO

En 2021, nous avons continué à concentrer entièrement notre approche #PositiveBanking sur la fourniture de services et de solutions qui facilitent la vie de nos clients et les aident à évoluer, tout en promouvant une économie durable.

2021 a été une année charnière pour notre clientèle, notre personnel et la banque dans son ensemble. L'épidémie de COVID-19 ne s'est pas éteinte aussi vite que prévu. Dans l'intervalle, les défis liés à la durabilité et au changement climatique se sont intensément fait sentir dans le quotidien en Belgique et ailleurs. Sur le plan macroéconomique, il y a eu des problèmes au niveau de la chaîne d'approvisionnement et l'inflation a atteint des niveaux que l'on n'avait plus connus depuis longtemps, tandis que les taux d'intérêt de la zone euro sont restés bas. Cependant, l'économie belge a rebondi – certes, pas au même rythme dans tous les secteurs –, ce qui s'est traduit par une hausse des chiffres de consommation et des investissements des entreprises.

En partie à cause de la crise sanitaire, la transformation numérique de la société s'est accélérée. La limitation des déplacements et des contacts sociaux a conduit nos clients à utiliser davantage nos canaux digitaux. Le nombre de clients utilisant activement Easy Banking App (EBA) ou Easy Banking Web a ainsi augmenté de plus de 100.000 pour atteindre 2,5 millions d'utilisateurs à la fin de l'année.

En 2021, nous avons consenti d'importants efforts pour aider de diverses manières les clients qui souhaitent améliorer leurs compétences numériques : organisation d'ateliers digitaux dans nos agences, publication sur les réseaux sociaux de vidéos didactiques consacrées à EBA et développement d'un programme d'évaluation de la maturité numérique aux clients professionnels.

Nous avons lancé un nouveau service numérique «Hello bank! Pro» pour les indépendants et les professions libérales afin de leur permettre de demander un numéro d'entreprise et d'ouvrir un compte professionnel en ligne en quelques clics.

Au cours de l'année, nous avons poursuivi nos campagnes d'information tant pour les clients que pour le personnel afin de les tenir informés des divers moratoires sur le remboursement des crédits et sur les primes d'assurances, de les conseiller sur les mécanismes d'accès à la banque à distance et de les aider à respecter les règles sanitaires lorsqu'ils se rendaient dans nos agences et nos espaces Self banking.

En 2021, nous avons intensifié le rythme de notre repositionnement en tant que bancassureur, en intégrant notamment dans notre gamme de produits les solutions d'assurance incendie pour professionnels fournies par notre partenaire AG Insurance et en recrutant quelque 50 experts en assurances. Lors des inondations de juillet, nous avons donné la priorité aux clients touchés en leur fournissant une assistance et en les aidant à introduire leurs demandes d'indemnisation. Au total, nous avons traité 6.200 demandes liées aux inondations.

Des résultats financiers solides

Dans le contexte de rebond de l'économie belge, la banque a pu enregistrer de solides résultats financiers. Le bénéfice net consolidé s'est établi à 2.593 millions d'euros, soit une augmentation de 29,5%¹ par rapport aux chiffres de 2020. Au même moment, la constante pression à la baisse sur les revenus d'intérêts dans notre activité de banque de détail belge a été compensée par une augmentation des revenus, principalement due à une hausse des commissions, à un coût du risque en baisse et à des gains d'efficacité. Les crédits (+2,4%) et les dépôts (+6,0%) ont enregistré une croissance continue dans tous les segments de clientèle en Belgique. Corporate & Institutional Banking a enregistré de très bons résultats. Nous avons également constaté une augmentation des revenus de nos filiales Arval, Leasing Solutions et Personal Finance.

¹ En excluant les éléments non récurrents, à savoir à périmètre et taux de change constants et hors éléments non récurrents.

Le coût du risque s'est établi à 17 points de base en 2021, soit une baisse de 43% en montant par rapport à 2020. En revanche, avec un ratio CET1 de 18% et un ratio de liquidité à court terme de 192%, notre solvabilité et notre liquidité sont restées solides, ce qui nous a permis d'investir pleinement dans le financement de la reprise de l'économie belge.

Notre banque en 2025 : durabilité, croissance et accessibilité

Nous aspirons à être une banque durable, orientée croissance et accessible, conformément à notre ambition : « Ensemble, nous nous engageons pour une société meilleure, en tant que partenaire financier de confiance, à chaque instant de la vie de nos clients ». À cette fin, nous nous efforçons d'adapter notre modèle de service en fonction de l'évolution du comportement et des attentes de nos clients tout au long de leur vie.

Nos projets sont fortement axés sur la satisfaction des clients, le développement d'une organisation conçue pour répondre aux besoins de tous les types de clients, un personnel hautement engagé, des processus opérationnels efficaces et la création de valeur et de durabilité à travers nos produits et services financiers. Nous avons identifié une série de leviers clés qui nous aideront à atteindre ces objectifs.

Une banque durable

Les critères de durabilité continueront d'être un point d'attention déterminant dans tous les aspects de nos services, et nous étudions actuellement plusieurs manières de fournir des plateformes et des services bancaires capables d'apporter une valeur ajoutée en termes de durabilité. Un exemple pourrait être d'offrir des taux d'intérêt plus attractifs pour les prêts automobiles « verts » dans nos activités de banque de détail, ou de promouvoir systématiquement des véhicules hybrides ou entièrement électriques dans le cadre de nos « top deals » avec notre partenaire et filiale de leasing Arval.

Nous soutenons pleinement nos clients avec des solutions de logement durable. Les prêts hypothécaires verts pour la construction et la rénovation ont augmenté pour atteindre 40% du total accordé en 2021. Nous enregistrons désormais 3,6 milliards d'euros de crédits habitation verts et 169 millions d'euros de prêts énergie. Nous avons également constaté une forte demande de la part des clients Retail et des clients fortunés et Private Banking pour nos produits d'investissement durable, de sorte que les investissements durables pour ces segments s'élèvent désormais à 40 milliards d'euros.

Notre activité Private Equity, dans laquelle nous ambitionnons d'investir un milliard d'euros d'ici 2025, comprend également une importante composante de durabilité, comme en témoignent nos récents investissements dans des sociétés telles que Hannecard, Nobi et Aerospacelab. Nous prévoyons également d'aller plus loin avec nos Prêts liés au développement durable pour les entreprises, comme le financement d'une ligne de crédit de 500 millions d'euros pour Umicore, pour lequel notre banque a agi en qualité de coordinateur du développement durable.

De plus, notre partenariat avec Climact permet aux entreprises clientes de BNP Paribas Fortis d'obtenir de Climact une analyse de leur empreinte carbone ainsi que des suggestions de stratégies et de solutions dans ce domaine, en collaboration avec notre Sustainable Business Competence Centre.

Non seulement nous proposons des solutions durables à nos clients, mais en plus nous instaurons des pratiques durables dans toutes nos activités. À cet égard, notre nouveau siège de Montagne du Parc, qui fixe de nouvelles références en matière de durabilité, nous permettra non seulement de gérer plus efficacement notre parc immobilier à Bruxelles, mais servira également d'exemple pour la gestion des bâtiments.

Notre dynamique de développement durable s'inscrit pleinement dans les engagements pris par notre maison mère BNP Paribas, qui a confirmé son leadership ESG au sein du secteur bancaire en 2021 et s'est positionnée dans le top 6% des banques évaluées dans la notation extra-financière annuelle de SAM, le S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA)

Une banque en pleine croissance

Après avoir géré bpost banque dans le cadre d'une coentreprise à parts égales avec l'opérateur national de services postaux Bpost au cours des 25 dernières années, nous avons pu consolider davantage notre réseau en acquérant les 50% restants des actions de bpost banque, tout en renouvelant notre accord de partenariat avec Bpost pour sept ans. Cette transaction ajoute 12 milliards d'euros à notre bilan et fait de nous le fournisseur à 100% des 600.000 clients de bpost banque. Grâce à notre modèle de coopération unique, nous pouvons désormais offrir aux particuliers et aux familles le meilleur des deux mondes, à savoir l'expertise financière de BNP Paribas Fortis et la force de distribution de Bpost.

En ce qui concerne nos clients professionnels, nous considérons que faciliter la gestion quotidienne des paiements entrants est essentiel à leur croissance et à leur développement. La création de notre spécialiste de l'acquiring Axepta nous a conféré une position unique en tant que banque-acquéreur sur le marché belge, et nous avons encore renforcé notre investissement dans les services de paiement des commerçants avec l'acquisition, conclue en novembre, du système de traitement des paiements par carte et des terminaux d'Ingenico en Belgique et au Luxembourg. Suite à l'acquisition d'Ingenico, nous comptons désormais 30.000 clients commerçants actifs avec 38.000 terminaux. Notre objectif est d'augmenter notre volume pour atteindre une part de marché de 15% en Belgique.

Parallèlement, nous continuons à développer notre service intégré de transaction banking pour les entreprises, qui réunit sous un même toit la gestion du capital, les financements commerciaux et le factoring.

Les autres domaines dans lesquels nous avons également l'intention de développer davantage nos capacités sont le domaine des assurances, avec une ligne d'expertise dédiée à l'assurance et une gamme de produits et services améliorée pour les indépendants, en collaboration avec AG Insurance, ainsi que le domaine de l'investissement, en étendant nos produits d'investissement à un plus grand nombre de segments de clients.

Une banque accessible

Construire une nouvelle organisation commerciale conçue pour fournir les meilleurs services de manière efficace et qualitative, adaptée aux besoins de tous nos segments de clientèle, implique de créer un nouveau modèle de distribution qui vise un accès entièrement digital à nos services bancaires et d'assurance, en toute simplicité.

À travers nos canaux digitaux et à distance, nous avons l'intention de fournir des produits et services simplifiés en mettant fortement l'accent sur la qualité et l'excellence opérationnelle afin de faciliter la vie de tous nos clients. Dans le cadre de ce projet, nous nous engageons à entreprendre des actions concrètes pour lutter contre l'exclusion numérique. Nous sommes l'un des moteurs de la Charte pour l'inclusion digitale, dont l'objectif est de réduire la fracture numérique en Belgique.

Rester proche de nos clients

L'une des conséquences de cette approche commerciale digitale est la réorganisation de notre réseau d'agences. Nous sommes en train d'équiper nos agences BNP Paribas Fortis et Fintro afin de nous concentrer beaucoup plus sur les conseils personnalisés et les services faisant suite à la vente de produits plus complexes. Dans le même temps, d'ici le 1^{er} janvier 2024, bpost banque sera totalement intégrée à BNP Paribas Fortis. Nous serons alors en mesure de fournir un service uniforme à tous nos clients particuliers via un réseau d'environ 880 agences : une combinaison d'agences BNP Paribas Fortis et de points de vente opérant au sein des bureaux de poste.

Notre réseau s'est également étendu grâce à nos investissements dans les distributeurs automatiques de billets Batopin que nous partageons avec d'autres banques. L'objectif est de garantir que 95% de tous les clients de la banque trouvent un distributeur à moins de cinq kilomètres de chez eux.

Par ailleurs, nous allons mettre en place un service bancaire élémentaire, baptisé « Nickel », qui sera fourni via les magasins de presse, pour les clients dont les besoins peuvent être pleinement satisfaits avec des produits financiers simples, à savoir une carte de banque liée à un compte bancaire unique. Nickel a déjà été déployé avec succès par BNP Paribas en France, où il sert 2,4 millions de clients.

De plus, nos clients fortunés et Private Banking ainsi que nos clients entrepreneurs seront regroupés dans 16 Client Houses offrant des expertises conjuguées et réservant un rôle majeur au Relationship Manager. Cet éventail de compétences et d'expertise, que ce soit dans le domaine de la finance, des investissements ou des assurances, permettra de fournir des solutions intégrées pour cette clientèle.

Notre banque fêtera ses 200 ans en 2022. Tout au long de notre histoire, nous avons toujours été capables d'aider nos clients à grandir en nous adaptant continuellement, en nous réinventant sans cesse et en gardant à chaque fois une longueur d'avance.

C'est dans ce même état d'esprit – avec cette détermination à être présents pour tous nos clients, à leur fournir les bonnes solutions pour tous leurs besoins bancaires et d'assurance en toutes circonstances – que nous envisageons aujourd'hui l'avenir. Nos projets devraient nous permettre de continuer à offrir un service moderne basé sur des solutions financières et d'assurances sécurisées, rapides et complètes.

Faisant partie d'un groupe européen de premier plan, nous possédons des outils uniques en Belgique pour nous aider à déployer notre écosystème bancaire de manière à apporter une valeur ajoutée à nos clients dans la gestion de leurs finances.

Nous sommes convaincus qu'en facilitant la vie de nos clients dans le respect de la durabilité, nous serons en mesure de consolider et de maintenir des relations à long terme avec eux.

Nous tenons à remercier nos clients de la confiance qu'ils continuent d'accorder à nos produits et services. Nous tenons également à remercier nos collègues, dont l'engagement sans faille au cours de l'année écoulée a permis à la banque de continuer à fournir un excellent service.

Max Jadot
Chief Executive Officer

Herman Daems
Président du Conseil d'Administration

Le contexte économique

La croissance de l'économie belge a été très soutenue durant une large partie de 2021, avec un PIB en forte progression au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année. Le déploiement de la vaccination contre le COVID s'est organisé progressivement au cours des premiers mois de l'année et le taux de vaccination de la population a atteint un niveau suffisant pour permettre une réouverture progressive de l'économie dès le mois de mai 2021. C'est ce qui explique la vigueur des chiffres relatifs à la consommation et aux investissements qui ont été enregistrés depuis lors.

Au cours du deuxième trimestre, la consommation privée a progressé de plus de 14% à un an d'écart, tandis que les investissements des entreprises bondissaient de presque 32%. Parallèlement au raffermissement de l'activité économique, le marché du travail s'est bien redressé, de nombreux emplois ont été créés et le taux de chômage est repassé sous la barre des 6%. Et ce même si l'écart entre postes à pourvoir et demandeurs d'emploi demeure plus élevé que dans les pays voisins, ce qui était déjà le cas avant la crise sanitaire et s'explique par des facteurs structurels typiquement belges notamment la générosité des allocations de chômage, une faible mobilité dans certaines régions et une adéquation insuffisante entre les offres d'emploi et les compétences disponibles (inadéquation des formations).

Un ralentissement de l'activité est toutefois intervenu au cours des trois derniers mois de l'année. Premièrement, à cause des difficultés rencontrées par les entreprises pour accroître leur production. Et, deuxièmement, à cause de la flambée des prix provoquée par les goulots d'étranglement des livraisons qui sont apparus un peu partout dans le monde au fur et à mesure que la demande redémarrait. La dégradation de la situation sanitaire provoquée par l'apparition du variant Omicron, à partir du mois de novembre, a accentué ces difficultés car les taux de contamination se sont envolés partout. Au final, le PIB n'a progressé que de 0,5% sur le dernier trimestre 2021, portant à 6,1% la croissance sur l'ensemble de l'année.

De manière générale, plusieurs indicateurs montrent que le redressement de l'économie mondiale a perdu de son intensité en seconde partie d'année. Depuis le début du deuxième trimestre 2021, la production industrielle mondiale stagne et les importations mondiales de marchandises sont en recul après avoir été en forte expansion en début d'année. La croissance se heurte à des problèmes de pénurie de main d'œuvre et d'approvisionnement en produits intermédiaires qui touchent de nombreux pays développés. Les enquêtes menées auprès des directeurs d'achat révèlent qu'au niveau mondial les délais de livraison au sein du

secteur industriel ont atteint un pic historique fin 2021. Et aucune amélioration n'est attendue à court terme, surtout parce que de nombreux pays d'Asie continuent la politique du 'zéro COVID' qui provoque des fermetures intempestives de nombreuses usines dont le monde entier dépend pour son approvisionnement.

L'année 2021 s'est caractérisée par un retour inattendu de l'inflation, qui a battu un record vieux de 40 ans aux Etats-Unis, à plus de 7% au mois de décembre. Partout, les prix se sont mis à grimper. En Belgique, alors que l'inflation n'était en moyenne que de 3% pour 2021, elle s'est accélérée de manière continue tout au long de l'année, puisque la hausse des prix est passée de 0,5% en janvier à 5,7% en décembre. Cette accélération de l'inflation s'explique par une forte augmentation des prix de l'énergie, et en particulier du gaz, par une hausse des coûts de production en raison des fortes perturbations dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, et par des contraintes au niveau de l'offre. Ce qui crée des tensions sur le marché des biens et services.

Sans surprise, la hausse de l'inflation a entraîné un changement de cap au niveau monétaire dans plusieurs pays. Si aucune hausse de taux directeurs n'a été observée en 2021, plusieurs banques centrales ont commencé à réduire leurs achats d'actifs. Ce qui s'est traduit par un début de remontée des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis et en Europe.

Toute remontée des taux d'intérêt reste préoccupante dans le contexte de finances publiques dégradées par la crise sanitaire. En Belgique, le déficit budgétaire qui avait atteint 9,1% du PIB à la fin de 2020 a terminé l'année 2021 un peu plus bas, à 7% du PIB. La dette publique flirte toujours avec les 112%, légèrement en-dessous du niveau atteint fin 2020. Comme les finances publiques de tous les pays développés se sont dégradées dans des proportions similaires, personne ne semble s'être focalisé sur ce point en 2021. Il faudra évidemment voir à quelle vitesse les chiffres redescendent par la suite. Ceux qui n'y parviendront pas suffisamment vite se verront pénalisés par les taux d'intérêt plus élevés qui caractériseront inévitablement le monde d'après.

L'année 2021 aura également été marquée par une poursuite de la hausse des investissements en immobilier de la part de nombreux ménages, soucieux de ne plus revivre un confinement dans un logement inadapté et désireux de profiter des taux hypothécaires historiquement bas. Les prix des transactions immobilières résidentielles n'ont cessé de croître au fil des mois, affichant une hausse de plus de 8% sur un an au cours du troisième trimestre. Il faut remonter à 2007 pour trouver une telle progression.

Enfin, le secteur bancaire belge a continué de jouer son rôle central en matière de financement de l'activité économique. Avec des octrois de crédits en forte croissance au cours de l'année écoulée, aussi bien en faveur des particuliers que des entreprises. Le taux de croissance des crédits a progressé de manière soutenue

pour atteindre respectivement EUR 231,1 milliards et EUR 136,1 milliards d'encours pour les crédits aux particuliers et aux entreprises à la fin de 2021. Sur un an, cela représente une progression de 7,1% pour les crédits aux ménages et de 7,6% pour les crédits aux entreprises.

Les activités clés

BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis gère les activités de Retail Banking et de Corporate & Institutional Banking du Groupe BNP Paribas en Belgique, où la Banque emploie 10.532 ETP au 31 décembre 2021.

Retail Belgium

Les activités de banque de détail de BNP Paribas Fortis sont constituées d'une offre de services bancaires pour une clientèle variée incluant les particuliers, les indépendants et les professions libérales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises locales, les grandes entreprises et les associations sans but lucratif. En 2021, Retail Belgium propose ses services par l'intermédiaire de deux réseaux qui opèrent sur la base d'une approche segmentée du marché : Retail & Private Banking Belgium et Corporate Banking Belgium.

Retail & Private Banking Belgium

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers et occupe des positions fortes sur le segment des professionnels et petites entreprises en Belgique, avec 3,4 millions de clients. BNP Paribas Fortis est également la 1ère banque privée en Belgique.

Retail & Private Banking (RPB) sert les clients particuliers, les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises par le biais de ses différents réseaux intégrés, s'inscrivant ainsi dans une stratégie de banque hybride où le client choisit entre le réseau d'agences et les canaux digitaux :

- Le réseau commercial comprend 386 agences (dont 172 indépendants) et 16 centres d'une structure dédiée, 'La Banque des Entrepreneurs'. Ses 386 agences sont organisées en 33 groupes d'agences, qui dépendent de neuf régions. Ce dispositif est complété par 226 franchises sous l'enseigne Fintro et 657 points de vente bpost banque ;

- La plateforme numérique de RPB gère un réseau de 1.215 distributeurs automatiques, les services de banque via internet (Easy Banking) et mobile banking (2,5 millions d'utilisateurs actifs en cumulé) ;
- La Banque est également disponible pour les clients grâce à l'Easy Banking Centre qui traite jusqu'à 80.000 appels par semaine.

L'offre est complétée par la banque digitale Hello bank! qui compte 505.000 clients.

Les services de banque privée sont proposés aux particuliers dont les actifs investis sont supérieurs à EUR 250.000. Le département Wealth Management au sein de la banque privée sert les clients dont les actifs investis sont supérieurs à EUR 5 millions. Les clients de la banque privée sont accueillis dans 30 centres de Private Banking, un Private Banking Centre by James et deux centres de Wealth Management.

La promotion de la Banque en tant que partenaire financier de confiance

Dans le contexte du COVID-19, nous avons déployé des campagnes de communication tant vers nos clients que nos collaborateurs afin de les informer de l'évolution des différents moratoires sur les crédits et les assurances, de l'accessibilité à distance de la Banque et des règles sanitaires à respecter dans nos selfs et agences.

Dans le cadre des inondations du mois de juillet, qui ont particulièrement touché certains de nos clients, nous avons également adapté nos plans de communication et de marketing pour donner la priorité à l'accompagnement de notre clientèle. Et ce en étroite collaboration avec notre partenaire AG Insurance, notamment en matière de déclaration des sinistres.

Pour nos clients particuliers, tout au long de l'année, nous avons continué à mettre en place notre approche 'Financial Well-Being' via la création de contenus d'information spécifiques sur les thématiques mobilité, investissement, budget et préparation du futur.

Pour les clients professionnels, nous avons renforcé l'accès à nos différentes expertises à l'aide d'une série de six webinaires interactifs sur des sujets comme la fiscalité, la mobilité professionnelle, les paiements digitaux, les assurances mais aussi l'accompagnement des Starters. Ces webinaires gratuits et accessibles à tous nos clients Banque des Entrepreneurs ont également été renforcés par le développement de newsletters spécifiques centrées sur les besoins des clients, mais aussi des campagnes de communication donnant la parole à nos experts sur les réseaux sociaux.

En matière d'investissements, nous avons continué à développer et à promouvoir notre plateforme de contenu d'expertise 'MyExperts' qui permet à nos clients Private Banking, Wealth Management et Priority Exclusive d'avoir accès à des articles et des webinaires qui les aident à prendre leurs décisions en matière d'investissement. Nous avons également lancé une nouvelle thématique #MyFuture pour les milléniaux avec de nouveaux contenus spécifiques dans le cadre d'une approche globale 'Family Approach' visant à mieux accompagner les enfants de nos clients Private Banking et Wealth Management.

Nous nous sommes également efforcés d'améliorer la transparence des communications concernant les tarifs de nos solutions et services. Et ce en regroupant tous les changements tarifaires deux fois par an, en mai et en novembre, et en informant de manière proactive et claire tous les clients concernés par des changements de prix.

L'accélération du repositionnement en tant que bancassureur

Amorcé en 2019, le repositionnement de BNP Paribas Fortis en tant que fournisseur de solutions et de conseils tant pour les besoins financiers que pour les besoins d'assurances s'est accéléré en 2021. Avec, d'une part, une campagne de communication de grande ampleur tout au long de l'année, déclinée en trois vagues publicitaires en TV, radio, en ligne et sur les réseaux sociaux afin de renforcer la conscience et la considération des clients et prospects autour du rôle de BNP Paribas Fortis en tant qu'assureur pour particuliers. Une campagne renforcée par des campagnes de marketing direct vers nos clients pour les inviter à faire un check-up gratuit de leurs assurances.

D'autre part, en 2021, les solutions d'assurances IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers) pour les professionnels de notre partenaire AG Insurance ont été intégrées dans les canaux de communication et de vente de BNP Paribas Fortis. Par ailleurs, nous avons recruté une cinquantaine d'experts assurances IARD Pro. De quoi nous permettre d'offrir les solutions nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins financiers et d'assurances de nos clients professionnels. Une approche 'one stop shopping' qui entend leur faciliter la vie en leur proposant un seul point de contact pour l'ensemble de leurs besoins.

La poursuite de la mise en place du modèle hybride

Tout comme en 2020, la prolongation de la crise du COVID-19 et ses conséquences en termes de confinement et de limitation des déplacements et des contacts sociaux – en 2021 a amené nos clients à utiliser bien davantage nos canaux digitaux. C'est ainsi que nous avons enregistré une hausse de près de 65.000 des appels vidéo, principalement pour du conseil à distance, une croissance de 112.826 du nombre de clients utilisant activement Easy Banking App ou Easy Banking Web (2.490.357 fin 2021). Tout cela s'est également traduit par une part des ventes en direct (à distance et via les canaux digitaux) qui atteint désormais 50%.

Pour faciliter la vie de nos clients, nous avons également continué à développer nos solutions digitales. Par exemple, la nouvelle version de notre application Easy Banking App a été dotée d'un nouvel écran d'accueil et de nouvelles fonctionnalités adaptées aux différents profils de nos clients.

Un large accompagnement de la digitalisation de nos clients

En octobre, lorsque la crise du COVID-19 nous a offert un répit de courte durée, nous avons relancé nos 'ateliers digitaux' dans nos agences, comme en 2019, avant de devoir à nouveau les mettre sur pause. En parallèle, de juin à décembre, nous avons lancé une large campagne de vidéos éducatives sur les réseaux sociaux afin d'aider nos clients à utiliser au mieux toutes les fonctionnalités de notre Easy Banking App.

Nous avons également accordé beaucoup d'attention à la protection de nos clients dans leur utilisation du digital au quotidien, au travers de communications régulières sur la sécurité en ligne et la prévention contre le phishing, notamment via des vidéos interactives et des conseils pratiques.

En outre, nous avons poursuivi nos efforts d'accompagnement de nos clients entrepreneurs, en les aidant à digitaliser leurs activités. Et ce grâce à notre programme de 'Digital Maturity Assessment', notamment, mais aussi en promouvant les produits et services de notre filiale Acepta en matière de solutions de paiement dans les points de vente physique ou digitaux. Acepta qui, par ailleurs, a fortement renforcé sa position sur le marché belge grâce à l'acquisition des activités de Ingenico In Store en Belgique et au Luxembourg.

Un renforcement de l'accompagnement global

En 2021, RPB a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie visant notamment à offrir à chaque client le type d'accompagnement et de conseil qui lui convient pour un prix clair et transparent. Pour les clients de la Banque des Entrepreneurs, cela s'est traduit par une deuxième phase de déploiement du modèle Advice Pro combinant accompagnement proactif global et pack de solutions et de services pour un prix trimestriel fixe. Quant aux clients particuliers, nous avons continué de les accompagner vers des modèles relationnels comme Priority, Priority Exclusive, les conventions patrimoniales Private Banking ou Wealth Management, et ce en fonction de leurs besoins.

Un soutien à la transition vers la mobilité verte

En lien avec notre vision stratégique qui vise à soutenir la transition vers une économie plus durable, nous avons lancé plusieurs campagnes de communication pour expliquer comment nous pouvions conseiller nos clients particuliers et professionnels en matière de mobilité verte. Via des articles et vidéos de nos experts en matière de fiscalité automobile, notamment, mais aussi via la promotion des taux d'intérêts plus attractifs pour les prêts auto 'verts', en promouvant systématiquement des voitures hybrides et/ou électriques dans le cadre de nos top deals avec notre partenaire/filiale de leasing Arval.

De nouvelles offres adaptées pour les Starters

Afin de jouer à fond notre rôle de moteur de l'économie locale, nous avons repensé notre approche de soutien aux jeunes et futurs entrepreneurs. Nous voulons répondre à l'ensemble de leurs besoins et les aider à concrétiser leur bonne idée en lançant leur business. Ce que nous avons expliqué au travers d'une nouvelle campagne de communication en radio et en ligne.

Nous avons aussi lancé une nouvelle offre digitale Hello bank! Pro pour les indépendants auto-gérés avec des besoins bancaires simples. En quelques clics, ils peuvent demander leur numéro d'entreprise et l'ouverture d'un compte professionnel en ligne. Ils ont aussi accès à une série d'articles contenant de nombreux conseils.

Des solutions innovantes pour faciliter la vie de nos clients

Toujours dans l'optique de faciliter la vie de nos clients, nous avons également lancé la nouvelle carte de débit Visa Debit, destinée à l'ensemble de notre clientèle privée et professionnelle. Une carte qui facilite notamment les achats en ligne, en toute sécurité.

Le soutien à l'investissement en complément à l'épargne

En raison de l'évolution des conditions de marché, et notamment la persistance de taux d'intérêts très bas, nous avons adapté notre offre en matière d'épargne classique. D'abord pour les entités légales dépassant les EUR 500.000 d'épargne, ensuite pour les personnes physiques, particuliers ou professionnels avec des comptes d'épargne règlementés dépassant les EUR 250.000. En tant que partenaire de confiance de nos clients, nous les avons guidés dans la transition de leur épargne vers des solutions d'investissement adaptées à leurs besoins et profils.

Une expertise reconnue d'année en année

En 2021, pour la cinquième année consécutive, BNP Paribas Fortis s'est vu attribuer le prestigieux prix de 'Bank of the Year – Belgium' par *The Banker* (une publication du Groupe Financial Times). Le jury a notamment souligné nos efforts continus en matière d'innovation et de modèles de services, citant comme exemples le lancement d'Axepta, le renouvellement du partenariat avec BPost ou encore l'alignement de notre politique d'investissement sur les Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations-Unies.

Corporate Banking

Grâce à son modèle de gestion et de service solide, diversifié et intégré, Corporate Banking (CB) est capable de servir une grande variété de clients: les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises belges et européennes, les institutions financières, les investisseurs institutionnels, les établissements publics et les collectivités locales. Avec une base très importante de clients dans les grandes et moyennes entreprises, CB est leader du marché dans ces deux catégories et occupe par ailleurs une position forte dans le secteur public.

Proposant un large éventail de solutions et services traditionnels et spécialisés, et s'appuyant sur le réseau international du Groupe BNP Paribas dans 68 pays, CB répond aux besoins très précis de ses clients, en Belgique comme à l'étranger, en matière de financements, de services de 'transaction banking', d'assurances, et de services de banque d'investissement.

En 2021, Corporate Banking a continué de déployer des efforts considérables pour devenir la banque de prédilection des entreprises en Belgique en leur fournissant un accès aisé à des solutions bancaires uniques via des outils numériques novateurs.

CB a continué à jouer un rôle majeur dans le soutien de l'économie belge en 2021. Par ailleurs, CB a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route sur la transformation numérique et l'efficacité des processus et, ce faisant, a renforcé son modèle de service en accélérant le déploiement des possibilités digitales et de contact à distance.

CB se positionne comme 'Sustainable Corporate Bank' en s'appuyant sur son 'Sustainable Business Competence Centre', un département d'experts en durabilité. CB a intensifié ses efforts pour soutenir ses clients dans leur transition vers des pratiques et des modèles d'affaires plus durables, et les a également incités à investir dans les projets transformatifs nécessaires pour faire face aux énormes défis du climat et de la perte de biodiversité. Une attention de plus en plus pointue a été accordée à des thématiques comme la transition énergétique, la décarbonation, l'économie circulaire et régénérative, ainsi qu'à la biochimie. L'expertise relative au cadre réglementaire du Pacte vert européen et aux critères d'affaires ESG a également été renforcée.

En 2021, BNP Paribas Fortis a remporté pour la deuxième année consécutive le prix de la 'Meilleure Banque d'investissement en Belgique' lors de la cérémonie de remise des 'Awards for Excellence', décernés annuellement par le magazine *Euromoney*.

Enfin, et toujours en 2021, BNP Paribas Fortis a été nommé 'Leader du marché' dans l'enquête Cash Management Non-Financial Institutions d'*Euromoney*.

Arval

Arval est une filiale de BNP Paribas Fortis spécialisée dans la location longue durée de véhicules avec une gamme complète de services, et dans les nouvelles solutions de mobilité durable. Arval offre à ses clients entreprises (allant des grandes sociétés internationales aux petites et moyennes entreprises), à ses partenaires et à leurs employés, ainsi qu'aux particuliers en général, des solutions flexibles afin de rendre leurs trajets fluides et durables.

Fin 2021, Arval comptait plus de 7.500 collaborateurs dans les 30 pays où la société est implantée et 1,5 million de véhicules en location longue durée. La société opère principalement en Europe, où elle occupe la position de leader. Elle s'appuie par ailleurs sur des partenariats stratégiques grâce à l'Alliance Element-Arval, leader mondial du secteur, avec quelque trois millions de véhicules au total dans 53 pays. Avec la signature d'un partenariat avec Sixt Transparent, cette alliance a été étendue à trois pays supplémentaires en octobre 2021: la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie.

Afin d'aider ses clients dans leur transition énergétique, Arval a lancé une nouvelle approche en mars 2021, Arval Mobility Consulting. Grâce à une analyse approfondie, les experts d'Arval accompagnent les clients dans la mise en place de solutions de mobilité alternatives et dans l'électrification de leur flotte. Avec l'ambition de donner 700.000 véhicules électrifiés en location d'ici 2025 et de proposer des solutions de mobilité durable dans toutes ses entités, Arval se positionne comme un leader de la mobilité durable. Depuis juin 2021, un arbre a été planté

pour chaque véhicule électrifié loué par Arval, dans le pays de livraison du véhicule. Preuve tangible de son engagement, Arval a obtenu le niveau de reconnaissance Platinum sur la plateforme RSE EcoVadis.

BNP Paribas Leasing Solutions

BNP Paribas Leasing Solutions aide les entreprises et les professionnels à développer leur activité avec des solutions locatives et de financement ainsi que des services adaptés à leurs besoins.

Les équipes d'experts de BNP Paribas Leasing Solutions accompagnent:

- Les constructeurs d'équipements et éditeurs de logiciels professionnels avec des solutions complètes et exclusives visant à stimuler et soutenir les ventes de leurs réseaux de distribution et/ou revendeurs;
- Les distributeurs, concessionnaires, revendeurs et intégrateurs d'équipements professionnels avec des solutions d'aide à la vente ainsi qu'une large gamme de produits financiers et de services visant à répondre aux besoins de leurs clients;
- Les entreprises, collectivités, artisans et professionnels avec des solutions pour financer leurs investissements.

BNP Paribas Leasing Solutions soutient les acteurs de l'économie réelle en finançant tous les grands marchés d'équipements professionnels (logistiques, agricoles, informatiques, médicaux, etc.) ainsi qu'en accompagnant la transition écologique de ses clients par le financement d'équipements à impact positif et l'économie circulaire.

Fin 2020, BNP Paribas Leasing Solutions a été désigné 'European Lessor of the Year' et a également reçu le prix de 'Vendor Finance' par *Leasing Life*, principal magazine dédié au Leasing en Europe.

BGL BNP Paribas

Avec quelque 3.700 collaborateurs, les entités et métiers de BGL BNP Paribas apportent une réponse aux besoins des particuliers et des entreprises, des investisseurs, ainsi que de la clientèle corporate et institutionnelle dans trois grands domaines d'activités: Retail Banking & Services, International Financial Services et Institutional Banking.

Retail Banking & Services : répondre aux besoins des particuliers et des entreprises

Le métier **Retail Banking Luxembourg** propose à sa clientèle, composée de particuliers, de clients professionnels et de titulaires d'une profession libérale, des produits et services allant de la gestion quotidienne au financement de projets d'acquisition ou de construction, en passant par les produits d'épargne, de bancassurance et d'investissement. Il propose au segment de détail une des plus vastes gammes de produits bancaires du marché au Luxembourg.

Le réseau de vente compte 34 agences soutenues par 14 équipes spécialisées dans les prêts immobiliers, les investissements, les clients professionnels et titulaires d'une profession libérale, ainsi que les clients non-résidents.

Corporate Banking est un partenaire bancaire de premier plan au Luxembourg pour les grandes entreprises et les PME, le secteur public et institutionnel, les professionnels de l'immobilier, les organisations sociales et les start-up.

Private Banking Luxembourg propose aux clients fortunés résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région des solutions globales de gestion patrimoniale et financière sur mesure dans ses divers Centres de Banque Privée établis sur l'ensemble du territoire luxembourgeois, y compris la Villa, située Boulevard Royal à Luxembourg.

Les trois métiers du Luxembourg – Retail Banking, Corporate Banking et Private Banking – travaillent en étroite collaboration.

International Financial Services: une offre globale pour les investisseurs

BNP Paribas Wealth Management propose des solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi qu'un ensemble de services haut de gamme : le conseil en investissements, la gestion discrétionnaire, l'organisation et la planification du patrimoine, le financement ainsi que différentes expertises permettant de diversifier les actifs.

BNP Paribas Asset Management Luxembourg (BNPP AM Lux) est la plateforme du Groupe BNP Paribas dédiée à la création et au lancement de fonds d'investissement pour les clients du Groupe, les distributeurs tiers et les grands clients institutionnels.

BNPP AM Lux se consacre à renforcer la gamme de services et produits à la disposition du métier avec la volonté de réaliser une croissance soutenue sur les marchés domestiques du Groupe BNP Paribas et l'ambition de se développer rapidement sur de nouveaux marchés, notamment en Asie.

Cardif Lux Vie fournit aux réseaux de bancassurance et de courtage une vaste gamme de solutions d'assurance-vie (épargne, retraite et prévoyance) pour les particuliers et les professionnels. Pour les clients fortunés évoluant dans un contexte international, Cardif Lux Vie élabore des offres sur mesure et pérennes en architecture ouverte à travers un large réseau de partenaires haut de gamme.

BNP Paribas Real Estate fournit des solutions de soutien à chaque étape d'un projet immobilier, grâce à une offre multi-expertise de six métiers de l'immobilier : la gestion de propriété, l'estimation, le conseil, les transactions immobilières, la promotion immobilière et la gestion de placements. BNP Paribas Real Estate Investment Management propose une gamme de fonds immobiliers à des clients institutionnels à travers le monde.

Institutional Banking: un dispositif performant pour la clientèle institutionnelle

BNP Paribas Securities Services propose une expertise reconnue de longue date et un savoir-faire unique dans la gestion des fonds, les émissions obligataires internationales, les services de dépositaires et de transferts de valeurs et leur ingénierie respective. BNP Paribas Securities Services apporte également son savoir-faire unique aux clients pour leurs transactions de marché, leur service aux investisseurs, leur gestion du risque et l'optimisation du rendement de leur portefeuille.

GreenStars BNP Paribas est une compagnie d'assurance spécialisée en assurance-crédit qui peut également émettre des obligations. Par le biais d'un programme de réassurance sophistiqué, GreenStars assiste BNP Paribas dans sa distribution pour la gestion de l'allocation de capital et la gestion des risques de crédit et des risques pays. Par le biais de cette compagnie d'assurance, le Groupe BNP Paribas peut offrir à ses clients des solutions plus attrayantes, et notamment octroyer des lignes de crédit à des conditions plus favorables.

Türk Ekonomi Bankası A.Ş. (TEB)

BNP Paribas Fortis exerce ses activités en Turquie via TEB, dont il détient 48,7% par l'intermédiaire de TEB Holding et de BNP Paribas Fortis Yatırımlar Holding A.Ş.

Au 30 septembre 2021, TEB, qui distribue en Turquie toute la gamme des produits et services retail du Groupe BNP Paribas, se classait au dixième rang des banques de dépôt turques en matière de part de marché des prêts et dépôts.

TEB Retail et Private Banking attire un nombre sans cesse croissant de clients grâce à l'éventail diversifié de ses produits, à la qualité de ses services et à l'expérience bancaire qu'elle propose, tant via son réseau d'agences que ses offres en ligne. Nous nous sommes fixé l'objectif d'être la banque principale de tous nos clients. À cet effet, nous menons une stratégie de transformation digitale visant à améliorer nos canaux de services et l'expérience globale de nos clients, qui est au cœur de toutes nos activités. TEB fait usage de modèles centrés sur l'humain ainsi que de parcours client et organise des programmes d'advocacy afin de recueillir et utiliser judicieusement le feed-back de ses clients.

Fin 2021, les canaux digitaux de TEB servaient un peu moins de 2,2 millions de clients actifs en ligne. CEPTETEB, la banque digitale lancée en mars 2015 dans le but de fournir des services financiers et non financiers, comptait plus d'1,5 million de clients à la fin de l'année, le montant des dépôts atteignant TRY 12,1 milliards. CEPTETEB a poursuivi le développement de ses canaux digitaux en 2021, en élargissant sa base de clients et en introduisant de nouvelles fonctionnalités dans l'application mobile CEPTETEB et sur la plateforme TEB FX. CEPTETEB, qui utilise les technologies et innovations les plus récentes, propose également des chatbots appelés TELEPATİ, et Fon Danışmanım ('My Fund Advisor'), un outil automatisé et piloté par un algorithme capable de constituer des portefeuilles de fonds.

Tout au long de l'année 2021, TEB a continué de se concentrer sur les clients aisés (clients possédant des actifs entre TRY 125.000 et 1,5 million). Après avoir relancé notre offre Affluent en 2020, notre principal objectif a été d'augmenter le nombre de clients aisés, d'amplifier la digitalisation et d'accroître la fidélité des clients. La campagne de relance a eu un impact positif sur les indicateurs clés de performance de ce segment tout au long de 2021, et le nombre de clients a atteint 116.000 à la fin décembre 2021 (28% de plus qu'à la fin décembre 2020). Les privilèges dont bénéficie ce segment de clients via la banque digitale CEPTETEB ont un effet positif sur l'activité en ligne, puisque 78% des clients fortunés utilisent désormais l'application mobile.

En 2021, TEB Private Banking a ajouté de nouvelles fonctionnalités sur mesure dans l'application mobile CEPTETEB pour les clients Private Banking, notamment le rapport d'analyse financière – analyse de performance. Ce rapport permet aux clients Private Banking d'analyser la valeur nette de leur portefeuille, de visualiser la performance de leurs investissements et de partager ces informations avec des tiers. Nous avons également commencé à envoyer par le biais d'une notification push, chaque lundi matin, le programme d'investissement ainsi que les recommandations de fonds et d'investissement spécifiques de la semaine à nos clients, qu'ils bénéficient d'une gestion conseil ou non.

Tout au long de l'année, nous avons organisé des réunions privées en ligne avec les clients de TEB et avons accueilli des experts qui ont prodigué des conseils sur des sujets tels que la collection d'art comme investissement, l'accord de Paris sur le climat, le Pacte vert pour l'Europe ainsi que l'économie et les marchés.

TEB Private Banking a également lancé une carte de crédit Visa prestigieuse, la TEB Private Infinite Card. Nous proposons une version métallique de la TEB Private Visa Infinite à nos clients Wealth Management. Cette carte offre de nombreux avantages dans le monde entier.

TEB a toujours été axée sur les petites et moyennes entreprises (PME), vu le rôle important que celles-ci jouent dans la croissance économique de la Turquie; et, depuis 2005, nous adoptons une approche de banque conseil dans toutes nos activités de services aux PME. S'appuyant sur les capacités organisationnelles et l'expertise mondiale du Groupe BNP Paribas, TEB propose des produits et services financiers et non financiers exclusifs et sur mesure aux petites et moyennes entreprises, leur offrant une expérience client exceptionnelle en qualité de banque conseil plutôt qu'en suivant une approche bancaire 'traditionnelle'.

Dans le domaine des services bancaires aux PME, TEB est organisée en lignes d'activité distinctes afin d'offrir un service spécialisé aux clients qui ont besoin de produits et services différents à une échelle différente. Outre les services bancaires aux PME et entreprises agricoles, TEB fournit aux clients des solutions de Start-up, Gold et Municipality Banking avec des structures spécialisées, et leur offre des possibilités d'accompagnement, de formation et de réseautage dans des domaines non financiers.

Mettant l'accent sur l'efficacité, la création de valeur et l'excellence de l'expérience client, TEB améliore constamment ses produits et services, et aide ainsi les PME à trouver des solutions diversifiées dans différents domaines tels que la croissance et la concurrence, qui sont invariablement les plus grands défis auxquels ces entreprises sont confrontées.

Au-delà des limites de la banque traditionnelle, TEB comprend l'avenir numérique, aujourd'hui accéléré par la pandémie de COVID-19. Cette transformation digitale accélérée modifie les exigences et les attentes des clients et façonne par conséquent les services bancaires de demain. Les modèles d'analyse des données clients constituent donc un élément nécessaire à l'amélioration de notre modèle de service. Développer des outils et offres digitaux plus efficaces et plus complets constitue l'une des principales priorités de TEB. L'équipe de transformation digitale fait partie de la structure de SME Banking.

De nos jours, la transformation digitale accélérée des entreprises et de la société influence les exigences et les attentes des clients entreprises. Il est donc prioritaire pour TEB de développer des offres et outils digitaux plus efficaces et complets pour ces clients. En 2021, TEB a amélioré les possibilités de 'CEPTETEB İŞTE', une application mobile destinée aux entreprises et lancée en 2019, en offrant non seulement des solutions pour les opérations bancaires quotidiennes mais aussi des fonctions commerciales, tout en visant toujours une expérience utilisateur optimale. Dans l'année qui a suivi son lancement, CEPTETEB İŞTE a obtenu des récompenses de six organisations internationales pour ses fonctionnalités sur mesure et différenciatrices.

Le groupe TEB Corporate Banking propose des services tels que le financement du commerce international, les financements structurés, la gestion de trésorerie, les services de crédits et la couverture des risques de change, de taux et d'instabilité des marchés des matières premières.

Dans un monde en rapide mutation grâce aux nouveaux développements technologiques, où les attentes et les exigences des clients évoluent à toute vitesse, TEB Corporate Banking œuvre à maintenir la qualité des produits et l'expérience client globale au plus haut niveau en anticipant et en répondant à l'évolution des attentes et besoins des clients.

Cette année, nous avons réussi à maximiser la satisfaction de nos clients en répondant à leurs différents besoins par le biais de nos canaux de ventes. Dans le respect de notre approche de la relation client à long terme, nous avons continué à fournir des services sur mesure de haute qualité via un total de douze agences Corporate, dont cinq sont situées à Istanbul. La Banque propose ses services par le biais de centres de commerce extérieur constitués de spécialistes chevronnés et d'une organisation d'agences spécialement conçue pour répondre aux besoins des multinationales.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

BNP Paribas Fortis assume ses responsabilités envers la société et a fait le choix stratégique d'intégrer la durabilité dans toutes ses activités.

L'engagement sociétal de BNP Paribas Fortis s'articule autour de trois objectifs : augmenter l'impact positif de ses activités de financement et d'investissement, réduire son empreinte environnementale et sociale, et contribuer au financement de projets via le mécénat.

Augmenter l'impact positif de nos activités

La Banque s'efforce d'augmenter l'impact positif de ses activités. C'est ainsi qu'elle vise à accroître significativement la part des crédits qu'elle octroie à des projets qui sont en adéquation avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), qu'elle accompagne ses clients entreprises et particuliers dans leur transition vers un modèle plus durable, ou encore qu'elle soutient l'entrepreneuriat social.

En outre, convaincue que la collaboration entre des personnes de genres et d'horizons différents stimule la créativité de l'entreprise et en améliore son attrait et ses performances, BNP Paribas Fortis mène une politique volontariste en matière d'inclusion et de diversité.

Des crédits en adéquation avec les ODD

BNP Paribas Fortis entend augmenter significativement la part des crédits qu'elle octroie à des projets en adéquation avec les ODD. Il s'agit de projets menés dans le domaine de l'environnement (énergie renouvelable, recyclage, construction durable, rénovation, mobilité douce), dans le secteur non marchand (hôpitaux, écoles, universités, associations), ainsi que de crédits destinés aux entrepreneurs sociaux. En 2021, les prêts aux clients de BNP Paribas Fortis sa/nv de ces crédits s'élevaient à EUR 12,4 milliards (y compris les prêts à la consommation chez Alpha Crédit). Cela représente une augmentation de 16 % par rapport au chiffre de 2020. Cette croissance est due, pour 10%, à un changement de méthodologie de reporting ESG.

Les financements de la Banque dans le domaine de la transition vers une économie bas-carbone, plus respectueuse de l'environnement, intégrant notamment la préservation de la biodiversité, les énergies renouvelables et les principes de l'économie circulaire, atteignent, pour 2021, un montant d'EUR 4,5 milliards. Les crédits hypothécaires 'verts' qui s'élèvent à EUR 3,57 milliards affichent une baisse de 5% par rapport à 2020¹.

Accompagner nos clients dans leur transition

Depuis 2009, le Sustainable Business Competence Centre (SBCC) de la Banque propose aux entreprises son expertise et son accompagnement pour concevoir et financer des infrastructures de production d'énergie renouvelable ou améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations. L'équipe est composée d'experts dans les domaines des 'clean tech' (éco-activités innovantes), des 'life sciences' (sciences de la vie), ou encore des technologies de l'information et de la communication (TIC). Son objectif est d'accompagner les clients entreprises vers un modèle durable répondant notamment aux défis climatiques. En 2021, le SBCC a suivi 89 demandes de crédit pour un montant total d'EUR 640 millions de financements durables.

Une nouvelle entité, Sustainability Approach, a été créée au sein de Retail & Private Banking afin de renforcer la stratégie de durabilité de la Banque pour les clients particuliers, entrepreneurs et petites entreprises. Cette approche s'articule autour des priorités suivantes : encourager les clients à prendre des décisions durables, aider ceux qui sont en situation de pauvreté ou de risque de pauvreté grâce à l'éducation financière et assurer aux clients une accessibilité maximale aux services physiques et digitaux de la Banque.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas a créé le Low-Carbon Transition Group, une organisation dédiée, pour accompagner ses clients entreprises et institutionnels internationaux dans l'accélération de leur transition vers une économie durable et bas carbone. Une expertise aussi accessible aux clients de BNP Paribas Fortis.

Partenariats et financements axés sur la durabilité

La Banque a renouvelé pour trois ans son partenariat avec BlueChem, l'incubateur de chimie durable. Nous pourrions ainsi continuer à épauler des start-up et des entreprises en pleine croissance dans le développement industriel de leurs innovations durables afin d'accompagner le secteur de la chimie dans la transition initiée par le Pacte vert pour l'Europe. BlueChem offre une infrastructure de laboratoire adaptée, un accompagnement sur mesure et l'accès à un vaste réseau composé d'entreprises chimiques internationales, de centres de recherche et d'universités. Douze start-up et spin-off universitaires y travaillent sur de nouvelles techniques de recyclage, des technologies climatiques pour la captation et la réutilisation du CO₂, des processus de production circulaire et une production alimentaire plus durable. BNP Paribas Fortis a également noué un partenariat avec le bureau de conseil Climact afin d'aider ses clients entreprises dans leur transition vers une économie zéro carbone. Climact leur propose une analyse approfondie de leur empreinte climatique ainsi que des solutions concrètes pour rendre leurs activités plus durables.

De plus, les services de BNP Paribas 3 Step IT, une filiale du Groupe BNP Paribas qui offre aux clients entreprises des solutions durables pour gérer leur parc informatique, sont depuis janvier 2021, disponibles aussi en Belgique.

La Banque propose en outre des solutions de financement spécifiquement dédiées au développement durable à ses clients. Comme par exemple Skysun, une jeune société active dans la lutte contre le changement climatique. Elle a installé plus de 1,2 hectare de panneaux solaires sur la halle des abattoirs d'Anderslecht, un monument classé. C'est la plus grande installation photovoltaïque architecturale en milieu urbain d'Europe. Ce projet, qui génère une production d'électricité annuelle équivalente à la consommation électrique de 700 ménages, a été en grande partie financé par la Banque.

Investissements socialement responsables (ISR)

Selon la nouvelle méthodologie européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entrée en vigueur début 2021, les investissements durables s'élèvent à EUR 43,6 milliards, dont EUR 38,21 milliards d'actifs sous gestion hors bilan en placements ayant obtenu le label de durabilité Febelfin « Towards Sustainability », en hausse de 28% par rapport à 2020. Plus de 646.000 clients de la Banque ont au moins un produit ISR dans leur portefeuille.

¹ Ce montant est en baisse par rapport à 2020 en raison de l'application de critères différents pour la définition d'un prêt hypothécaire 'vert'. BNP Paribas Fortis est en effet la première banque belge à avoir adopté le label européen Energy Efficient Mortgage Label qui valide la finalité écologique des crédits hypothécaires 'verts'.

Fin 2021, plus de 100 produits¹ d'investissement proposés par la Banque bénéficiaient du label 'Towards Sustainability' de Febelfin, et 78,7% du volume (en EUR) des souscriptions en fonds de placement chez BNP Paribas Fortis l'étaient en fonds labélisés Febelfin Sustainable.

La Banque applique en outre la méthodologie de durabilité du Groupe BNP Paribas grâce à laquelle tous les instruments financiers composant l'univers des investissements suivis sont dotés d'un rating de durabilité (avec des notes de 0 à 10). Cela permet une comparaison objective du niveau de durabilité entre les instruments financiers, au sein de la même catégorie d'actifs ou entre différentes classes d'actifs.

Entrepreneuriat social

Les entreprises sociales sont des entreprises dont les bénéfices servent à générer un impact positif sur la société. Elles sont actives dans des domaines tels que le travail adapté, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique ou encore la décarbonisation.

Fin 2021, la Banque accompagnait 479 entrepreneurs sociaux et comptabilisait des encours de crédits d'EUR 120 millions en faveur d'entreprises sociales.

Parmi les entreprises sociales qui ont bénéficié d'un financement en 2021 figurait Oak Tree Projects qui lutte contre l'exclusion sociale en proposant à des personnes nécessitant des soins des logements inclusifs dans le cadre de projets d'habitat groupé. L'association a pu financer l'acquisition d'appartements à Leuven. Quant à l'entreprise danoise Børneloppen, qui promeut l'économie circulaire avec un magasin d'articles de seconde main pour enfants dans la région liégeoise, elle a bénéficié d'un financement pour ses installations.

Inclusion et Diversité

Au-delà des exigences réglementaires ou légales, BNP Paribas Fortis développe, depuis près de 15 ans, une politique en matière d'inclusion et de diversité engagée et responsable.

L'année 2021 a vu notamment le lancement d'un outil dynamique, véritable baromètre permettant de mesurer la progression des indicateurs liés notamment au genre, tels que l'évolution des plafonds de verre dans tous les départements et métiers de la Banque. Cet outil permet également d'établir des plans d'action sur mesure en tenant compte de la spécificité de chaque métier.

Un plan d'action autour de l'égalité du genre a été validé et son déploiement a été lancé au sein d'IT et de l'Easy Banking Centre.

Le réseau interne PRIDE Belgium a lancé une plateforme interactive proposant trois modules de formation consacrés à l'identité sexuelle, l'expression de genre et l'orientation sexuelle.

Les 'Diversity Weeks' ont, une nouvelle fois, abordé le thème des stéréotypes et des préjugés. Une édition 100% digitale qui s'est étendue sur plusieurs semaines et a rassemblé près d'un millier de participants autour de conférences, d'interviews, d'ateliers et d'événements.

La Banque déploie aussi ses efforts à l'externe et a contribué à la création du site internet 'Inclusive panels' de Febelfin (Women in Finance) qui promeut la mixité des panels en termes de genre, de diversité ou d'âge.

Diminuer notre empreinte environnementale et sociale

La Banque veille à réduire ou prévenir son impact négatif, non seulement en encadrant strictement ses activités d'investissement et de financement mais aussi en réduisant sa propre empreinte environnementale.

BNP Paribas a adhéré à la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) lancée au printemps 2021 par l'Initiative Finance de l'ONU Environnement (UNEP FI). Les signataires s'engagent notamment à aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par leurs activités de crédit et d'investissement pour compte propre sur la trajectoire requise pour atteindre la neutralité carbone en 2050 (hausse de la température limitée à 1,5°C).

Politiques sectorielles et devoir de vigilance

BNP Paribas Fortis entend soutenir l'économie de façon éthique et s'est fixé, à travers ses politiques sectorielles, des règles strictes en matière d'investissement et de financement dans les secteurs sensibles. La Banque refuse de financer ou d'investir dans les sociétés qui ne remplissent pas ses conditions en matière de droits humains et d'environnement. Avant d'exclure ces sociétés, la Banque tente toutefois d'engager un dialogue pour les encourager à modifier leurs pratiques.

¹ Dont 72 produits de BNP Paribas Asset Management.

En 2021, sur les 529 transactions soumises à une analyse approfondie de l'équipe Company Engagement et Conformité, 26 ont été rejetées en raison de leur non-conformité aux politiques sectorielles.

La Banque veille à ce que toutes les politiques sectorielles soient efficacement transposées dans le concret et appliquées dans tous les métiers, avec des plans de contrôle associés. Une diligence spécifique s'applique en outre à une dizaine d'autres secteurs en fonction de la sensibilité des pays d'activité.

Le Groupe BNP Paribas a pris un premier engagement intermédiaire pour réduire de 10% le montant de son exposition de crédit aux activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz d'ici 2025.

Après une série de webinaires sur les droits humains, la Banque a organisé en décembre un séminaire sur le devoir de vigilance réunissant experts, entreprises, responsables politiques et représentants d'ONG. À cette occasion, une brochure reprenant l'ensemble des engagements de la Banque et du Groupe BNP Paribas en matière de droits humains a été publiée sur internet.

Réduction de notre propre empreinte

La Banque a réduit ses émissions de CO₂ de 66% et sa consommation de papier de 79% depuis 2012.

Depuis 2015, la Banque a opté pour une électricité 100% verte. Elle s'attache à réduire autant que possible ses impacts directs afin de diminuer son empreinte carbone et compense ses émissions résiduelles de gaz à effet de serre.

Les toits du bâtiment logistique de la Banque à Bruxelles sont dorénavant équipés de panneaux photovoltaïques qui produisent en moyenne 314.000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 90 ménages.

La production totale d'électricité verte de la Banque correspond désormais à une consommation annuelle d'environ 140 ménages.

Les premiers collaborateurs ont rejoint, fin 2021, leurs bureaux dans le nouveau bâtiment Montagne du Parc qui se veut exemplaire sur le plan environnemental. Grâce à son système de gestion thermique innovant, la consommation thermique de l'immeuble a été divisée par sept par rapport à celle de l'ancien. L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment a permis d'augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable.

En 2021, la Banque a lancé une campagne d'information et de sensibilisation aux pratiques digitales durables à l'intention de ses collaborateurs. Centrée sur trois axes, la campagne abordait la gestion des e-mails, le stockage de données et l'usage d'internet. Elle a notamment permis de supprimer plus de 1,5 million d'e-mails. La campagne a en outre été entièrement compensée par la plantation de près de 10.000 arbres en Zambie, grâce au partenariat avec l'organisation WeForest.

Œuvrer pour l'inclusion digitale

Dans notre société en constante évolution, être digital est indispensable. La Banque a lancé l'an dernier un écosystème qui réunissait des entreprises, des organisations sociales et des institutions publiques s'engageant à réduire la fracture numérique en Belgique. En 2021, DigitALL, le nom de cette initiative, a franchi une nouvelle étape avec la signature collective de la première charte pour l'inclusion numérique.

Contribuer au financement de projets via le mécénat

En 2021, la Banque et ses collaborateurs ont apporté une aide financière d'EUR 5,25 millions à de nombreux projets de solidarité, notamment par le biais du Fonds BNP Paribas Fortis Foundation au sein de la Fondation Roi Baudouin, du Fonds Venture Philanthropy soutenu par BNP Paribas Fortis Private Banking ou encore du Fonds Urgence & Développement du Groupe BNP Paribas. De nombreux employés s'engagent en outre dans des actions de solidarité ou consacrent leur temps et leurs compétences au service d'associations. Face aux inondations qui ont frappé le pays, les collaborateurs ont été nombreux à manifester leur solidarité, en offrant plus de EUR 97.000 à la Croix-Rouge de Belgique, mais aussi en apportant leur aide aux sinistrés sur le terrain. Enfin, la Banque promeut l'inclusion financière et soutient activement la microfinance, principalement par le biais de *microStart*, la première institution de microcrédit en Belgique.

Fonds BNP Paribas Fortis Foundation

Depuis 2019, l'action philanthropique de la Banque s'exerce notamment au travers du Fonds BNP Paribas Fortis Foundation, logé dans la Fondation Roi Baudouin. Le Fonds BNP Paribas Fortis Foundation vise à lutter contre l'exclusion sociale des jeunes et des enfants défavorisés. Chaque année, le programme des '10 Champions' permet d'offrir à chacune de ces dix associations EUR 50.000 répartis sur deux ans. Au-delà de ce soutien financier, ces asbl bénéficient d'un accompagnement sur mesure ainsi que d'une aide concrète de la part des collaborateurs qui souhaitent s'engager bénévolement dans l'association de leur région.

Pour la sixième année consécutive, BNP Paribas Fortis Foundation a soutenu l'action 'Back to School' organisée par l'ASBL 'Goods to Give'. Celle-ci a permis, grâce aux dons conjoints des collaborateurs et de la fondation, de récolter EUR 27.615 pour offrir du matériel scolaire neuf à des enfants précarisés.

Solidarité envers les victimes des inondations

Le personnel et la Banque se sont mobilisés en faveur des victimes des inondations qui ont frappé la Belgique cet été. Les dons des collaborateurs ont atteint le montant record de EUR 97.090, auxquels la Banque a rajouté EUR 100.000, et Private Banking a offert EUR 1.000.000, pour un montant total de EUR 1.197.090 versés à la Croix-Rouge. Cette somme est destinée à soutenir les écoles et leurs élèves directement touchés par les inondations.

Fonds Venture Philanthropy

Créé en 2009 à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, le fonds Venture Philanthropy bénéficie du soutien de BNP Paribas Fortis Private Banking depuis 2015. Comme chaque année, la Banque rétrocède une partie des frais de gestion du fonds BNP Paribas Fortis Private ISR au fonds Venture Philanthropy de la Fondation Roi Baudouin. Ce soutien a permis d'accompagner 123 projets sociaux en Belgique, pour un total de plus d'EUR 8,5 millions, dont 1,5 million pour 25 nouveaux projets en 2021. Chaque année, les clients et les collaborateurs sont invités à choisir leur association 'coup de cœur'. En 2021, leur choix s'est porté sur le Centre Comprendre et Parler, qui accompagne des enfants et des jeunes sourds et malentendants, et sur Oak Tree Projects, une association qui propose un projet d'habitat groupé aux personnes nécessitant des soins.

Soutien à des organisations grâce à la rétrocession de frais de fonds d'investissement durables

BNP Paribas Fortis rétrocède une partie des frais d'entrée et des frais de gestion liés à des investissements durables, à des associations caritatives: la Croix-Rouge/Rode Kruis, la Fondation contre le Cancer/Stichting tegen Kanker, *microStart* et Natagora/Natuurpunt. En 2021, le montant global de ce soutien s'est élevé à EUR 534.135.

#ourjob2 – 1MillionHours2Help

La campagne #ourjob2 invite les collaborateurs de la Banque et des entités belges du Groupe BNP Paribas à agir concrètement en faveur de la société et de l'environnement ou à participer à des activités de sensibilisation à la responsabilité sociétale ou au programme de bénévolat 1MillionHours2Help. Malgré la pandémie, 9.542 collaborateurs ont participé à la campagne en 2021. L'engagement des collaborateurs s'est vu encore renforcé par le programme 1MillionHours2Help, lancé par le Groupe BNP Paribas, qui permet à chaque collaborateur de consacrer un demi-jour de travail à du volontariat. L'objectif du Groupe BNP Paribas est d'atteindre un million d'heures prestées. En 2021, malgré les restrictions sanitaires, 554 collaborateurs ont effectué dans ce cadre plus de 2.400 heures de bénévolat au bénéfice d'associations ou d'entrepreneurs sociaux. Pour chaque participation à la campagne #ourjob2, la Banque plante un arbre dans une forêt à restaurer en Zambie, via l'organisation WeForest. Au total, depuis 2017, 117.519 arbres ont ainsi été plantés (dont 9.297 pour la campagne de sensibilisation aux pratiques digitales durables). Comme l'an dernier, la plupart des activités se sont déroulées à distance, en raison de la pandémie.

Informations complémentaires

BNP Paribas Fortis publie des informations complètes et actualisées sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise de la banque sur son site Internet (<https://www.bnpparibasfortis.com/our-commitment>) ainsi que la publication d'un rapport annuel sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise depuis 2015.

Microfinance

BNP Paribas Fortis compte parmi les fondateurs de *microStart*, la plus importante institution de microcrédit en Belgique, et en est l'actionnaire principal.

Depuis le début de son activité en 2011, *microStart* a alloué EUR 50 millions de crédits aux microentrepreneurs du pays, a soutenu 4.670 projets d'entreprise avec 6.225 prêts, et a permis la création ou la pérennisation de plus de 7.400 emplois. Le taux de survie à deux ans des entreprises soutenues est de 70%. Pour l'année 2021, 665 microcrédits ont été accordés en soutien à 665 projets d'entreprise, pour un montant total de EUR 6,5 millions. 2.500 microentrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement gratuit de la part des experts de *microStart*.

Chaires universitaires

Le financement de chaires universitaires fait partie intégrante de la stratégie RSE de la Banque et de ses engagements envers la société. En soutenant ces chaires, la Banque réunit la recherche scientifique, l'enseignement et les entreprises autour de nouveaux développements intéressants pour l'économie. Au travers de ces partenariats, sa volonté est de construire des ponts entre les entreprises et le monde académique. Fin 2021, la Banque soutenait quatre chaires universitaires. Parmi celles-ci, on trouve la chaire 'BNP Paribas Fortis Transport, Logistique et Ports' de l'Université d'Anvers qui a fêté ses dix ans d'existence. Une nouvelle chaire, sur le thème de l'inclusion digitale et des droits humains, a été lancée fin 2021 à la VUB (Vrije Universiteit Brussel).

BNP Paribas Fortis contribue aux initiatives stratégiques du Groupe BNP Paribas. De plus amples informations sont disponibles dans le chapitre 7 du document de référence universel du Groupe BNP Paribas ('*Informations concernant la responsabilité économique, sociale, civique et environnementale de BNP Paribas*'), dans son rapport '*Task Force on Climate Disclosure (TCFD)*' et sur son site internet.

Commentaires sur l'évolution du bilan

Le **total bilantaire** au 31 décembre 2021 s'élève à EUR 252,8 milliards, en hausse d'EUR 5,8 milliards ou 2% par rapport au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2021, le rendement des actifs est de 1%. BNP Paribas Fortis détient 2 succursales étrangères, localisées à New York et à Madrid.

Actifs

Les **caisses, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux** augmentent d'EUR 6,1 milliards et s'élèvent à EUR 44,1 milliards. Cette augmentation est principalement liée à l'excédent de trésorerie résultant des activités de trésorerie qui est placé à la banque centrale.

Les **créances sur les établissements de crédit** s'élèvent à EUR 12,0 milliards, une hausse d'EUR 0,7 milliard par rapport à la situation fin 2020. L'évolution est principalement due aux transactions avec les entités du groupe BNP Paribas.

Les **créances sur clients** atteignent EUR 129,3 milliards au 31 décembre 2021, en hausse d'EUR 4,2 milliards par rapport au 31 décembre 2020.

En Belgique, le montant des prêts à terme augmente d'EUR 1,9 milliard, répartis sur différents types de prêts comme les crédits d'investissement et de financement aux filiales. Dans un environnement de taux d'intérêt toujours bas, les crédits hypothécaires ont continué d'augmenter d'EUR 1,7 milliard.

Les prêts à terme dans les succursales étrangères de BNP Paribas Fortis restent stables à EUR 0,3 milliard et sont uniquement relatifs à l'activité de la succursale de BNP Paribas Fortis à New York.

Les **obligations et autres titres à revenu fixe** s'élèvent à EUR 45,0 milliards au 31 décembre 2021, en baisse d'EUR (1,9) milliard par rapport à EUR 46,9 milliards au 31 décembre 2020.

Le montant d'EUR 45,0 milliards se compose essentiellement d'obligations émises par des administrations publiques (EUR 10,0 milliards, en baisse d'EUR (1,5) milliard par rapport à 2020 principalement suite aux remboursements), par des 'Fonds Commun de Créances' (EUR 31,3 milliards, identique à l'exercice précédent) et par d'autres émetteurs (EUR 3,7 milliards, une baisse d'EUR (0,4) milliard par rapport à la situation fin 2020).

Les **immobilisations financières** s'élèvent à EUR 9,3 milliards au 31 décembre 2021, en ligne avec la situation à fin 2020.

Les **immobilisations incorporelles et corporelles** s'élèvent à EUR 1,1 milliard au 31 décembre 2021, en ligne avec la situation à fin 2020.

Les **comptes de régularisation** s'élèvent à EUR 10,5 milliards au 31 décembre 2021, en baisse d'EUR (3,1) milliards par rapport à EUR 13,6 milliards au 31 décembre 2020 du fait de l'évolution des dérivés de taux d'intérêt. La juste valeur de ces instruments est impactée par une hausse de la courbe des taux d'intérêt, qui impacte d'une manière symétrique la juste valeur des instruments financiers dérivés, à l'actif et au passif.

Passifs

Les **dettes envers les établissements de crédit** s'élèvent à EUR 52,5 milliards au 31 décembre 2021, en hausse d'EUR 5,1 milliards par rapport au 31 décembre 2020. Une partie de l'évolution (augmentation d'EUR 2,6 milliards) s'explique par la participation accrue aux TLTRO III («Targeted opérations de refinancement à plus long terme») de la BCE. On note également une augmentation des mises en pension et une diminution des dettes bancaires principalement envers les entités du Groupe BNP Paribas et les banques centrales.

Les **dettes envers la clientèle** s'élèvent à EUR 154,7 milliards au 31 décembre 2021, en hausse de EUR 4,7 milliards ou 3% par rapport à EUR 150,0 milliards au 31 décembre 2020.

En Belgique, les comptes d'épargne et les comptes courants ont augmenté respectivement de EUR 3,3 milliards et de EUR 3,2 milliards. Les dépôts à terme diminuent d'EUR (2,1) milliards.

Les **dettes représentées** par un titre s'élèvent à EUR 10,5 milliards au 31 décembre 2021, soit une baisse d'EUR (1,0) milliard, principalement due à l'arrivée à échéance de certaines dettes émises (qui n'ont pas été renouvelées) en Belgique.

Les **autres dettes** s'élèvent à EUR 5,5 milliards au 31 décembre 2021, en hausse d'EUR 2,6 milliards par rapport au 31 décembre 2020, suite au montant des dividendes à distribuer.

Les **comptes de régularisation** s'élèvent à EUR 6,8 milliards, en baisse d'EUR (3,3) milliards par rapport au 31 décembre 2020, suite à l'évolution des dérivés de taux d'intérêt. La juste valeur de ces instruments est impactée par la hausse de la courbe des taux d'intérêt qui impacte de manière symétrique la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction, à la fois, à l'actif et au passif.

Les **dettes subordonnées** s'élèvent à EUR 3,6 milliards au 31 décembre 2021, une baisse d'EUR (0,4) milliard par rapport à la situation à fin 2020.

Les **capitaux propres** s'élèvent à EUR 18,1 milliards au 31 décembre 2021, en baisse d'EUR (1,1) milliard par rapport au 31 décembre 2020. L'évolution est principalement impactée par le compte de résultat de l'année 2021 (EUR 2,0 milliards), plus que compensée par la distribution d'un dividende intermédiaire et ordinaire d'EUR (3,1) milliards.

Commentaires sur l'évolution du compte de résultat

Le **résultat net de l'année** de BNP Paribas Fortis est d'EUR 2.002 millions, comparé à EUR 1.251 millions en 2020.

La **marge d'intérêt** (rubriques I et II) s'élève à EUR 2.665 millions en 2021, en baisse d'EUR (42) millions par rapport à 2020, essentiellement en Belgique.

En Belgique, les revenus d'intérêts nets diminuent légèrement dans le contexte persistant de faibles taux d'intérêts. Il y a eu une évolution positive des charges d'intérêts sur les emprunts de trésorerie aux banques centrales. La diminution des revenus d'intérêts sur les prêts à la clientèle (principalement des prêts à terme et des prêts hypothécaires) est essentiellement due à la baisse des marges d'intérêt.

Les **revenus des titres à revenu variable** (rubrique III) atteignent EUR 795 millions en 2021, en hausse d'EUR 431 millions par rapport à 2020, principalement en raison des dividendes perçus des participations.

Les **commissions** (rubriques IV et V) s'élèvent à EUR 1.539 millions en 2021, en hausse d'EUR 153 millions par rapport à 2020. En Belgique, il y a eu une augmentation importante des commissions nettes, principalement les commissions financières.

Le **bénéfice provenant d'opérations financières** (rubrique VI) s'élève à EUR 117 millions, en baisse d'EUR (2) millions par rapport à l'année précédente.

Les **frais généraux administratifs** (rubrique VII) s'élèvent à EUR (2.135) millions, en baisse d'EUR 26 millions par rapport à 2020.

Les rémunérations, charges sociales et pensions diminuent d'EUR (44) millions, principalement en Belgique, en raison de la baisse des ETP.

Les autres frais administratifs augmentent d'EUR (18) millions par rapport à l'année précédente. L'évolution est principalement due à la hausse des frais de personnel temporaire, des frais de conseil et autres coûts qui n'est que partiellement compensée par la diminution des coûts informatiques.

Les **amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles** (rubrique VIII) s'élèvent à EUR (73) millions par rapport à EUR (91) millions en 2020.

Les **réductions de valeur sur les créances et sur le portefeuille de placement** (rubriques IX et X) s'élèvent à EUR (145) millions, par rapport à EUR (185) millions en 2020, une diminution de EUR 40 millions principalement due à la reprise de certaines réductions de valeur sur le portefeuille de placement.

Les **provisions pour risques et charges** (rubriques XI et XII) consistent en une dotation nette d'EUR (35) millions en 2021 par rapport à une dotation nette d'EUR (1) million en 2020.

Les **autres produits d'exploitation** (rubrique XIV) s'élèvent à EUR 154 millions en 2021, une hausse d'EUR 19 millions par rapport à l'année précédente.

Les **autres charges d'exploitation** (rubrique XV) s'élèvent à EUR (379) millions en 2021, en baisse d'EUR 8 millions par rapport à 2020. La baisse est générée par une diminution des coûts provenant d'autres entités du groupe et une diminution des honoraires professionnels.

Les **produits exceptionnels** (rubrique XVII) s'élèvent à EUR 200 millions en 2021, une hausse d'EUR 170 millions par rapport à 2020. Cette évolution est principalement due aux gains à la suite de la vente d'une immobilisation financière importante.

Les **charges exceptionnelles** (rubrique XVIII) s'élèvent à EUR (140) millions en 2021, soit une augmentation d'EUR 32 millions par rapport à 2020 principalement due à une augmentation des réductions de valeur sur immobilisations financières.

Les **impôts sur le résultat** (rubrique XX) s'élèvent à EUR (85) millions en 2021, soit une baisse d'EUR 9 millions par rapport à 2020.

Principaux risques et incertitudes

Les activités de BNP Paribas Fortis sont exposées à un certain nombre de risques dont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Pour s'assurer que ces risques sont bien identifiés, contrôlés et gérés de manière adéquate, la Banque applique un certain nombre de procédures de contrôle interne et utilise une vaste palette d'indicateurs de risque décrits plus en détail dans le chapitre 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres' des états financiers consolidés 2021 de BNP Paribas Fortis.

BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire, comme expliqué plus en détail dans la note 7.a 'Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage' des états financiers consolidés 2021 de BNP Paribas Fortis et dans le document séparé 'Pillar 3 disclosure' de BNP Paribas Fortis 2021.

Depuis février 2020, l'Europe est fortement affectée par l'épidémie de COVID-19. BNP Paribas Fortis suit de près la situation et continue d'accompagner notamment ses clients dans cette période difficile.

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2021 conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que des états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2021, conformément à la réglementation énoncée par l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Le Conseil d'Administration a revu les états financiers consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis le 10 mars 2022 et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare qu'à sa connaissance, les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare également qu'à sa connaissance, le rapport du Conseil d'Administration comporte un exposé fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation et des principaux risques et incertitudes auxquels celles-ci sont confrontées.

Les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis ainsi que les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis arrêtés au 31 décembre 2021 seront soumis pour information et approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 avril 2022.

Bruxelles, le 10 mars 2022

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis

DECLARATION DE GOUVERNANCE

BNP Paribas Fortis applique le 'Code belge de gouvernance d'entreprise 2020' (appelé ci-après le 'Code').

Le Code peut être consulté sur <https://www.corporategovernancecommittee.be/fr>.

1. Conformité au Code

BNP Paribas Fortis estime qu'elle répond à la grande majorité des exigences du Code. La différence principale a trait au principe 8 du Code "La société traite tous les actionnaires de manière égale et respecte leur droits". Le fait que la société ne soit pas en mesure de se conformer à toutes les dispositions du principe 8 du Code est dû à la structure de l'actionnariat de BNP Paribas Fortis. En effet, BNP Paribas SA, une société anonyme dont le siège social est situé Boulevard des Italiens 16 à 75009 Paris, France, enregistrée sous le numéro 662.042.449 RCS Paris, détient 99,94% des actions de BNP Paribas Fortis. Le solde, soit 0,06% des actions, est détenu par des actionnaires minoritaires. BNP Paribas Fortis est néanmoins en contact permanent avec ses différentes parties prenantes via son site internet et les différents médias, et répond activement aux questions soulevées par ses actionnaires minoritaires dans le cadre des assemblées générales.

La 'Charte de Gouvernance' de BNP Paribas Fortis peut être consultée sur son site internet public.

BNP Paribas SA est elle-même une société cotée sur Euronext, ce qui oblige BNP Paribas Fortis, ses administrateurs et son personnel à prendre en compte certaines dispositions légales concernant la communication au marché d'informations sensibles. En toute hypothèse, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est déterminé à protéger en tout temps les intérêts de tous les actionnaires de BNP Paribas Fortis et communiquera à ceux-ci les informations et les modalités nécessaires pour exercer leurs droits, en conformité avec le Code des sociétés et associations.

BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclarations de transparence au sens de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité d'actionnaires importants.

2. Organes de gouvernance

Conseil d'Administration

Rôle et responsabilités

De manière générale, le Conseil d'Administration est responsable pour BNP Paribas Fortis, conformément aux lois en vigueur. En particulier, conformément à l'article 23 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse (la 'Loi bancaire'), le Conseil d'Administration définit et supervise, notamment :

- la stratégie et les objectifs de BNP Paribas Fortis ;
- la politique en matière de risques (y compris le niveau de tolérance au risque) de BNP Paribas Fortis ;
- l'organisation de BNP Paribas Fortis pour la fourniture de services d'investissement et l'exercice d'activités d'investissement ;
- la politique d'intégrité ;
- le Mémoire Interne de la Gouvernance et la Charte de Gouvernance de BNP Paribas Fortis, ainsi que la Politique sur les compétences, les connaissances et l'expertise requises pour les administrateurs.

Taille et critères d'obtention du statut de membre

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé au minimum de cinq (5) et au maximum de trente-cinq (35) administrateurs (une personne morale ne peut être membre du Conseil d'Administration). Les administrateurs sont nommés pour une (1) ou plusieurs périodes renouvelables, chacune ne pouvant excéder plus de quatre (4) exercices comptables complets de BNP Paribas Fortis.

La composition du Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis doit être équilibrée en termes (i) de qualifications et de compétences, (ii) de répartition hommes-femmes, et (iii) d'administrateurs non-exécutifs et exécutifs, indépendants ou non. Le Conseil d'Administration ne peut être composé d'une majorité d'administrateurs exécutifs.

Au 10 mars 2022, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé de quinze (15) membres, dont cinq (5) sont des femmes.

Il compte par ailleurs neuf (9) administrateurs non-exécutifs, quatre (4) d'entre eux étant administrateurs indépendants au sens du Code et six (6) administrateurs exécutifs.

Tous les administrateurs doivent à tout moment disposer de l'expertise adéquate et de l'honorabilité professionnelle requise pour exercer leur fonction. Ils sont présélectionnés et évalués au moyen d'une liste prédéfinie de critères de sélection. En règle générale, un administrateur est considéré comme disposant de 'l'expertise adéquate' s'il détient les connaissances, l'expérience et les compétences nécessaires, et fait preuve du professionnalisme requis pour l'exercice de son mandat d'administrateur. Un administrateur est considéré comme disposant de 'l'honorabilité professionnelle' s'il n'existe aucun élément suggérant le contraire, ni aucune raison de remettre en question la réputation de l'administrateur concerné.

BNP Paribas Fortis évalue et détermine préalablement à sa nomination (y compris en cas de reconduction d'un mandat) si le candidat à un poste d'administrateur présente les qualités requises. BNP Paribas Fortis procède à l'évaluation de ses administrateurs tout au long de leur mandat, au minimum une fois par an lors de l'évaluation annuelle et à chaque fois qu'un nouvel élément le requiert.

La décision est soumise à une évaluation distincte, menée par l'autorité de contrôle compétente.

Composition

Au 10 mars 2022, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit:

DAEMS Herman

Président du Conseil d'Administration. Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

JADOT Maxime

Administrateur exécutif. Président du Comité de Direction.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 13 janvier 2011.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

ANSEEUW Michael

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022.

d'ASPROMONT LYNDEN Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2012.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

AUBERNON Dominique

Administratrice non-exécutive.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2016.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

BEAUVOIS Didier

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 juin 2014.
Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

BOOGMANS Dirk

Administrateur non-exécutif indépendant.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} octobre 2009.
Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 décembre 2019.
Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

DECRAENE Stefaan

Administrateur non-exécutif.
Membre du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2013.
Le mandat en cours a été renouvelé le 22 avril 2021.
Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2025.

DUTORDOIR Sophie

Administratrice non-exécutive indépendante.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 30 novembre 2010.

Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019.

Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

MERLO Sofia

Administratrice non-exécutive.

Membre du Conseil d'Administration depuis 21 avril 2016.

Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.

Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VAN AKEN Piet

Administrateur exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 3 juin 2016.

Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.

Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VAN WAEYENBERGE Titia

Administratrice non-exécutive indépendante.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2019.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

VARÈNE Thierry

Administrateur non-exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009.

Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020.

Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022.

Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit :

DAEMS, Herman

Président du Conseil d'Administration

JADOT, Maxime

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction

ANSEEUW, Michael

Administrateur exécutif

d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante

AUBERNON, Dominique

Administratrice non-exécutive

BEAUVOIS, Didier

Administrateur exécutif

BOOGMANS, Dirk

Administrateur non-exécutif indépendant

de CLERCK, Daniel

Administrateur exécutif

DECRAENE, Stefaan

Administrateur non-exécutif

DUTORDOIR, Sophie

Administratrice non-exécutive indépendante

LABORDE, Thierry

Administrateur non-exécutif jusqu'au 18 mai 2021

MERLO, Sofia

Administratrice non-exécutive

VAN AKEN, Piet

Administrateur exécutif

VAN WAEYENBERGE, Titia

Administratrice non- exécutive indépendante

VARÈNE, Thierry

Administrateur non-exécutif

VERMEIRE, Stéphane

Administrateur exécutif

Présence aux réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatorze (14) fois en 2021. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Administrateur	Présence aux réunions
DAEMS, Herman	14
JADOT, Maxime	14
ANSEEUW, Michael	14
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	14
AUBERNON, Dominique	14
BEAUVOIS, Didier	14
BOOGMANS, Dirk	14
de CLERCK, Daniel	13
DECRAENE, Stefaan	14
DUTORDOIR, Sophie	13
LABORDE, Thierry (jusqu'au 18 mai 2021)	9
MERLO, Sofia	12
VAN AKEN, Piet	13
VAN WAEYENBERGHE, Titia	14
VARENE, Thierry	13
VERMEIRE, Stéphane	14

Évaluation du Conseil d'Administration et des administrateurs

Au moins une fois par an, le Comité de Gouvernance et de Nomination et le Conseil d'Administration procèdent à une évaluation du Conseil d'Administration et de tous les administrateurs. Lors de cette évaluation, tout élément susceptible d'influer l'évaluation réalisée précédemment est pris en considération. Le temps consacré par chaque administrateur, ainsi que les efforts fournis pour remplir son mandat correctement, sont également examinés. Dans le cadre de cette évaluation annuelle, des recommandations sur la manière de gérer et de résoudre les carences éventuellement constatées sont formulées.

Le dernier processus d'évaluation du Conseil d'Administration s'est terminé en octobre 2021 et celui des administrateurs individuellement en février 2022.

Rémunération

Les informations concernant la rémunération totale pour l'exercice 2021, y compris les rémunérations, avantages en nature et plans de pension de l'ensemble des administrateurs, payée et due par BNP Paribas Fortis, sont disponibles dans la note 7.f 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis' des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis.

Comité de Direction

Rôle et responsabilités

Conformément à l'article 24 de la Loi bancaire et à l'article 21 des Statuts de BNP Paribas Fortis, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Direction. Les membres du Comité de Direction sont dénommés ci-après les 'administrateurs exécutifs'.

Taille et critères pour devenir membre

Le Comité de Direction se compose exclusivement d'administrateurs exécutifs de BNP Paribas Fortis. Conformément à l'article 24, §2 de la Loi bancaire, le nombre total de membres du Comité de Direction doit être inférieur à la moitié du nombre total d'administrateurs. Par ailleurs, le Comité de Direction doit veiller à maintenir le nombre de ses membres dans les limites permettant de garantir un fonctionnement efficace et la flexibilité requise.

Tous les membres du Comité de Direction étant considérés comme des dirigeants effectifs, certains critères d'adéquation s'ajoutent aux critères d'adéquation généralement appliqués aux administrateurs. La décision d'accepter ou de refuser la nomination d'un membre au Comité de Direction relève de la compétence du Conseil d'Administration. Elle s'appuie sur une recommandation du Comité de Gouvernance et de Nomination. La décision fait l'objet d'une évaluation distincte ultérieure menée par l'autorité de contrôle compétente.

Composition

Au 10 mars 2022, la composition du Comité de Direction se présentait comme suit:

JADOT Maxime

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction

ANSEEUW Michael

Administrateur exécutif

BEAUVOIS Didier

Administrateur exécutif

de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif

VAN AKEN Piet

Administrateur exécutif

VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif

Autres comités du Conseil d'Administration

L'article 27 de la Loi bancaire stipule que le Conseil d'Administration doit mettre en place quatre (4) comités en son sein: un comité d'audit, un comité des risques, un comité de rémunération et un comité de nomination.

L'existence de ces comités ne remet nullement en cause la capacité du Conseil d'Administration à créer d'autres comités *ad hoc* pour traiter de questions spécifiques en cas de besoin.

Le Conseil a entre autres fait usage de ce droit afin de constituer un comité *ad hoc* composé de trois (3) administrateurs et présidé par un administrateur indépendant, afin d'évaluer si une transaction envisagée entre dans le champ d'application de l'article 72 de la Loi bancaire et d'évaluer le cas échéant si celle-ci répond aux prescrits de cet article.

Le Conseil d'Administration fait également usage de ce droit lorsqu'il constitue un 'Special Board Committee' dans le cadre d'une transaction entre parties liées (il est à cet égard fait référence à la section 'Informations relatives aux transactions avec les parties liées').

Chaque comité du Conseil d'Administration exerce une fonction de conseil à l'égard du Conseil d'Administration.

Hormis le comité *ad hoc* qui se réunit dans le cadre de l'article 72 de la Loi bancaire et qui compte parmi ses membres le Chief Risk Officer qui est un administrateur exécutif de BNP Paribas Fortis, tous les membres des autres comités sont des administrateurs non-exécutifs. En plus des critères applicables aux administrateurs non-exécutifs, le président d'un comité doit également répondre aux exigences de sa fonction.

Les critères que doivent remplir les administrateurs composant un comité du Conseil d'Administration sont similaires à ceux des autres administrateurs.

La nomination des membres de ces comités est également fondée sur (i) leurs compétences et leur expérience propres, en plus des compétences générales requises pour tout membre du Conseil d'Administration et (ii) l'exigence selon laquelle tout comité doit posséder collectivement les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de ses tâches.

Un comité spécifique (le Comité de Gouvernance et de Nomination – cf. ci-dessous) évaluera si les exigences applicables aux membres et au président de chaque comité sont rencontrées. Dans le cadre de cette évaluation, le Comité de Gouvernance et de Nomination prendra en compte le programme de formation qui sera proposé par BNP Paribas Fortis à tout nouveau membre de ces comités.

Les quatre (4) comités fonctionnent conformément à l'organisation décrite ci-dessous.

Comité d'audit (AC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un AC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à l'audit.

Rôle et responsabilités

Les compétences de l'AC sont précisées dans la Loi bancaire, et dans le Code des sociétés et associations. Cela concerne en général les matières suivantes : finance, contrôle interne et gestion des risques, audit interne et externe. Sur demande du Conseil d'Administration, l'AC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés à l'audit et la comptabilité.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres de l'AC doivent disposer d'une compétence collective dans le domaine des activités de BNP Paribas Fortis et en matière de comptabilité et d'audit, et au moins un (1) membre de l'AC doit être compétent en matière de comptabilité et/ou d'audit. Actuellement, deux (2) administrateurs indépendants membres de l'AC de BNP Paribas Fortis disposent d'une expertise particulière dans le domaine de l'audit et de la comptabilité.

Composition

L'AC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président de l'AC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC (*cfr infra*) rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 10 mars 2022 :

- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Dirk Boogmans (administrateur non-exécutif indépendant)
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)

Présence aux réunions

L'AC s'est réuni six (6) fois en 2021. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
d'ASPROMONT LYNDEN, Antoinette	6
AUBERNON, Dominique	6
BOOGMANS, Dirk	6

Comité des risques (RC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés au risque.

Rôle et responsabilités

Les compétences du RC sont précisées dans la Loi bancaire et concernent : (i) la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques (ii) la fixation des prix et (iii) la politique de rémunération. Sur demande du Conseil d'Administration, le RC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés aux risques.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RC doivent disposer individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de BNP Paribas Fortis.

Composition

Le RC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président du RC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 10 mars 2022 :

- Dirk Boogmans (administrateur non-exécutif indépendant), président
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions :

Le RC s'est réuni cinq (5) fois en 2021. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
BOOGMANS, Dirk	5
AUBERNON, Dominique	5
VAN WAEYENBERGE, Titia	5

Comité de gouvernance et de nomination (GNC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un GNC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à la gouvernance et aux nominations.

Rôle et responsabilités

Les compétences du GNC sont précisées dans la Loi bancaire et dans les réglementations de la Banque Nationale de Belgique. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des autres organes de gestion de BNP Paribas Fortis, et en particulier sur l'expertise individuelle et collective de leurs membres, leur intégrité, leur réputation, leur indépendance d'esprit et leur disponibilité.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du GNC disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes requises en matière de règles de gouvernance et de nomination spécifiques au secteur bancaire belge.

Composition

Le GNC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président du GNC doit être un administrateur indépendant.

Composition au 10 mars 2022 :

- Sophie Dutordoir (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Herman Daems, (administrateur non-exécutif)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

Présence aux réunions

Le GNC s'est réuni onze (11) fois en 2021. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie	11
DAEMS, Herman	11
VAN WAEYENBERGE, Titia	11

Comité de rémunération (RemCo)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RemCo distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés aux rémunérations.

Rôle et responsabilités

Les compétences du RemCo sont précisées dans la Loi bancaire. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération, le système de primes et les incitants créés, au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité de BNP Paribas Fortis.

Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RemCo disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes requises en matière de rémunération, spécifiquement celles applicables au secteur bancaire belge.

Composition

Le RemCo se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président du RemCo doit être un administrateur indépendant.

Composition au 10 mars 2022 :

- Sophie Dutordoir (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante)
- Sofia Merlo (administratrice non exécutive)

Présence aux réunions

Le RemCo s'est réuni cinq (5) fois en 2021. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie	5
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	5
LABORDE, Thierry (Jusqu'au 18 mai 2021)	3
MERLO, Sofia (depuis le 1 ^{er} juin 2021)	2

Comité Exécutif

BNP Paribas Fortis a mis en place un Comité Exécutif dont la mission est d'assister le Comité de Direction dans ses rôles et responsabilités, et de conseiller le Comité de Direction le cas échéant.

Le Comité Exécutif se compose actuellement de douze (12) membres, dont six (6) sont des administrateurs exécutifs. Il rassemble le Comité de Direction et les six (6) principaux responsables des métiers et fonctions de support.

Composition au 10 mars 2022 :

Maxime JADOT

Administrateur exécutif, président du Comité de Direction /
Comité Exécutif, chief executive officer

Michael ANSEEUW

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
retail banking

Didier BEAUVOIS

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
corporate banking

Pierre BOUCHARA

Membre du Comité Exécutif, chief financial officer

Marc CAMUS

Membre du Comité Exécutif, chief financial officer

Jo COUTUER

Membre du Comité Exécutif, chief data officer

Daniel de CLERCK

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
operating officer

Carine DE NYS

Membre du Comité Exécutif, chief compliance officer

Khatleen PAUWELS

Membre du Comité Exécutif, head of client service center

Piet VAN AKEN

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
risk officer

Stéphane VERMEIRE

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief
private banking and wealth management

Sandra WILIKENS

Membre du Comité Exécutif, chief human resources officer

3. Procédures de contrôle interne

Missions et Activités du département Finance – Charte Finance

Sous l'autorité du Directeur Financier, rapportant au Directeur Général Délégué, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finance dont les missions, auxquelles répond l'ensemble des acteurs de la fonction, sont définies par une charte spécifique. Elles consistent à :

- Elaborer l'information financière et veiller à ce que l'information financière et prudentielle publiée soit exacte et fidèlement déclarée, conformément au cadre réglementaire et aux normes;
- Fournir à la direction générale les informations nécessaires pour le pilotage financier aux niveaux organisationnels;

- Définir la comptabilité, la gestion des performances et certaines politiques prudentielles et diriger leur insertion opérationnelle;
- Définir, déployer et superviser le cadre de contrôle permanent associé à l'information financière;
- Assister la direction générale dans la définition de la stratégie de l'entité, l'analyse comparative des performances de l'entité et le lancement et l'examen des opérations de fusion et d'acquisition;
- Procéder à l'analyse et à la structure financière des projets externes et internes d'acquisition, de partenariat et de désinvestissement;
- Gérer les communications financières, assurer une qualité élevée et une perception claire par les marchés;

- Suivre les changements apportés au cadre réglementaire/prudentiel; élaborer et communiquer les prises de position de l'entité à ce sujet;
- Coordonner les questions du superviseur bancaire, notamment les relations avec la BCE;
- Définir/gérer l'organisation de la fonction Finances et contrôler ses ressources et ses coûts;
- Piloter la mise en œuvre du modèle opérationnel cible, contribuer à la définition de l'architecture fonctionnelle et à la conception des systèmes de Finance et procéder à leur déploiement.

Production des données financières

Dispositif normatif

Les États financiers locaux de chaque entité sont préparés conformément aux principes comptables locaux (GAAP), tandis que les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards – Normes Internationales d'Information Financière) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Une équipe dédiée au sein du département Finance, Accounting and Reporting (A&R) définit les principes comptables à appliquer à l'ensemble des entités de BNP Paribas Fortis, en se fondant sur les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces principes reposent sur les politiques comptables du Groupe BNP Paribas. L'équipe A&R suit l'évolution de la réglementation et élabore de nouveaux principes comptables internes en fonction du degré d'interprétation nécessaire pour qu'ils soient adaptés aux opérations effectuées par BNP Paribas Fortis. Elle dispose du manuel de comptabilité du Groupe BNP Paribas, ainsi que de documents et d'instructions supplémentaires se rapportant aux produits et aux domaines de compétences spécifiques du Groupe BNP Paribas. Ce manuel comptable IFRS est distribué à toutes les équipes chargées de la comptabilité et du rapport. Il est régulièrement mis à jour pour s'aligner sur les changements réglementaires. Cette équipe A&R traite également les demandes d'analyses comptables spécifiques formulées par les entités locales ainsi que par les métiers et les lignes d'activité (business lines).

Le département Management Control assure le suivi des règles de comptabilité de gestion et de reporting telles que définies par BNP Paribas Group Finance.

Au sein de Finance, les modifications touchant au reporting prudentiel sont suivies par le département Financial Management et ensuite analysées au sein du Comité de Coordination des Matières Prudentielles. Les principes comptables et les règles associées à la solvabilité sont de la compétence de la Gestion des risques, et ceux associés à la liquidité sont de la compétence de l'ALM - Trésorerie.

Préparation de l'information financière

Le dispositif d'élaboration des données s'organise autour de deux filières distinctes :

- la filière de comptabilité et de reporting financiers: elle est plus spécifiquement chargée de l'établissement de la comptabilité financière et analytique des entités ainsi que de l'établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis dans le respect des politiques et normes. Elle produit également des informations participant à la solvabilité et à la liquidité en s'assurant à tous les niveaux de leur réconciliation avec la comptabilité. Cette filière atteste de la fiabilité des informations produites en recourant à des outils de contrôle spécifiques et en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) au premier niveau de contrôle;
- la filière de gestion comptable et de reporting: elle élabore les informations de gestion (organisées par Pôles/EO/métiers notamment en s'appuyant pour leur construction sur des données par entité) participant au pilotage économique des activités dans le respect des principes et normes internes retenus. Elle s'assure à tous les niveaux de la concordance des données de gestion avec les données comptables. L'élaboration des ratios de solvabilité et de liquidité ainsi que leur expression analytique relèvent de cette filière. Elle certifie la fiabilité des informations délivrées en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) du premier niveau de contrôle.

BNP Paribas Groupe Finance conçoit, déploie et administre les outils de rapport des deux filières, destinés à fournir une information pour l'ensemble du Groupe BNP Paribas, en prenant en compte leurs objectifs respectifs et leur nécessaire complémentarité. En particulier, BNP Paribas Groupe Finance Groupe promeut l'implantation de systèmes comptables standards au sein des entités de BNP Paribas Groupe, conçus à son niveau et faisant l'objet d'un déploiement progressif. Cette démarche favorise le partage de l'information et facilite la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de développement des plates-formes mutualisées de traitement et synthèse comptables dans le BNP Paribas Groupe.

Concernant l'élaboration des données relatives à la liquidité et à la solvabilité, la Banque a retenu un principe d'intégration des données de pilotage interne et celles nécessaires aux rapports réglementaires, qui s'articule autour du dispositif suivant :

- une gouvernance impliquant la Finance, l'ALM Trésorerie et les Risques ;
- des politiques et méthodologies applicables compte tenu de la réglementation ;
- un outil dédié assurant la collecte des données et la production des rapports internes et réglementaires.

Contrôle permanent - Finance

Contrôle interne au sein de la Fonction Finance

Le contrôle interne du département Finance est assuré par une équipe en charge du second niveau de contrôle. Elle dispose d'outils spécialisés destinés aux contrôles comptables et à d'autres domaines de contrôle opérationnel permanent. Ces vérifications se fondent sur les résultats de contrôle et de certification du premier niveau réalisés au sein des services opérationnels et autres fonctions.

La mission de ces équipes consiste à assurer, de manière continue, la fiabilité des procédures appliquées pour produire et valider les chiffres financiers de BNP Paribas Fortis, et à contrôler la conformité aux dispositions légales et réglementaires. Outre ce second niveau de contrôle, une des activités de ce département est de maintenir les relations avec les auditeurs externes, de veiller à ce que leurs recommandations soient mises en œuvre au sein de BNP Paribas Fortis.

Processus de certification interne

BNP Paribas Fortis contrôle les risques liés au rapport comptable par le biais d'un processus de certification qui vise à confirmer la qualité des informations introduites dans les différents systèmes de rapport. Les résultats du processus de certification relatif au reporting financiers sont présentés chaque trimestre au comité d'audit de BNP Paribas Fortis.

En règle générale, telle que définie par le Groupe BNP Paribas, chaque entité soumise à une liasse de reporting doit certifier la conformité de ce rapport chaque trimestre à l'aide de l'outil de contrôle de la comptabilité financière, une application dédiée au processus de certification au sein du Groupe BNP Paribas. Les certificats sont constitués de questions standardisées, incluses dans un plan de contrôle générique, portant sur les principaux domaines de risques comptables et financiers.

Le contrôle permanent au sein du département Finance permet d'apporter une certaine assurance au CFO, au Groupe Finance, au comité d'audit de BNP Paribas Fortis, aux auditeurs externes ainsi qu'à la Banque Nationale de Belgique que les mesures de contrôle interne sont bien appliquées en effectuant un second niveau de contrôle sur ces certificats et en assurant la validation finale par le CFO.

Le processus de certification s'articule autour de :

- la certification que les données comptables et de reporting communiquées sont fiables et conformes aux principes comptables et de reporting du Groupe BNP Paribas ;
- la certification portant sur le bon fonctionnement du système de contrôle interne de la comptabilité et de reporting conçu pour assurer la qualité des données.

Ce processus de certification interne fait partie du système général de suivi du contrôle interne de la comptabilité et permet au département Finance de BNP Paribas Fortis d'en garantir la qualité, d'être informé de tout problème lié à l'établissement des États financiers ainsi que de superviser la mise en œuvre par les entités comptables des mesures correctives appropriées et, au besoin, d'enregistrer des provisions appropriées. Pour ce qui est de BNP Paribas Fortis en Belgique, le processus de certification est sous-tendu par de nombreux sous-certificats qui couvrent toutes les activités susceptibles de générer des risques comptables et financiers pour la société.

Le système de certification est également utilisé en liaison avec la gestion des risques pour les données qui font partie du rapport réglementaire sur le risque de crédit et le ratio de solvabilité. Ceux qui contribuent aux rapports attestent qu'ils ont respecté les normes et procédures et que les données utilisées sont de qualité appropriée. Ils décrivent plus en détail les résultats des contrôles effectués aux différents stades de la production des rapports, y compris la réconciliation des données comptables avec celles du risque crédit. Basé sur les mêmes principes, un système de certification a été instauré pour les données liées à la liquidité. Les différents contributeurs rapportent sur le respect des normes et des résultats des contrôles clés afin de garantir la qualité des rapports établis.

Contrôle des valorisations des instruments financiers et de l'utilisation de la valorisation dans la détermination des résultats des activités de marché et dans les rapports comptables

Le département Finance délègue la détermination et le contrôle des valeurs ou modèles de marché des instruments financiers aux différents départements participant à la mesure des instruments financiers dans le processus global de suivi du risque de marché et des données de gestion. Le contrôle général de l'exactitude de ces opérations demeure néanmoins sous la responsabilité du département Finance.

Les objectifs de ces procédures de contrôle effectuées au sein de Finance sont les suivants :

- s'assurer que les transactions impliquant des instruments financiers soient correctement consignées dans la comptabilité de BNP Paribas Fortis en vue de produire des données financières et de gestion ;
- garantir la qualité de la mesure des instruments financiers et du rapport utilisé à la fois dans l'établissement des comptes financiers et de gestion et dans la gestion et le suivi des risques de marché et de liquidité ;
- veiller à ce que les résultats des transactions de marché soient déterminés avec exactitude et correctement analysés.

Contrôle périodique – Inspection Générale

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose BNP Paribas Fortis ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- identifier des risques au travers d'évaluations et inspecter les zones de risque à l'échelle de BNP Paribas Fortis.

Relations avec les commissaires-reviseurs

En 2021, le commissaire-réviseur agréé était PwC Reviseurs d'Entreprises srl, représenté par M. Jeroen BOCKAERT.

Le commissaire-réviseur est nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur conseil du comité d'audit et sur proposition du Conseil d'Administration et du conseil d'entreprise.

Le commissaire-réviseur doit remettre un rapport d'audit à la fin de chaque exercice, dans lequel il émet son avis sur une image fidèle des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et de ses filiales. Un résumé des résultats et recommandations de contrôle est présenté au comité d'audit dans le document '2021 Internal Control findings & recommendations'.

Outre ce document, le commissaire aux comptes publie un Rapport de Contrôle Interne qui décrit le dispositif de contrôle interne de l'entité.

Le commissaire-réviseur applique également des procédures spécifiques pour les réviseurs du groupe et des procédures d'audit/contrôle pour l'organisme de surveillance prudentielle.

Dans le cadre de sa mission légale d'audit et sur base de ses travaux d'audit :

- il examine tout changement important apporté aux normes comptables et présente au comité d'audit ses recommandations concernant les choix ayant une incidence notable ;
- il présente les résultats de ses investigations, ses observations et ses recommandations en vue d'améliorer le système de contrôle interne des entités concernées de la Banque et de Finance.

Le comité d'audit du conseil d'administration est informé des choix comptables qui ont une incidence notable sur les états financiers et peut donc soumettre ensuite ces choix au conseil d'administration qui prendra la décision finale.

4. Conflits d'intérêts

Outre les dispositions légales du Code des sociétés et associations relatives aux conflits d'intérêts, BNP Paribas Fortis doit également se conformer aux dispositions de la Loi bancaire et à un certain nombre de circulaires émanant de la Banque Nationale de Belgique (BNB) visant à éviter les conflits d'intérêts entre BNP Paribas Fortis et ses administrateurs ou ses directeurs, et qui ont trait notamment aux fonctions externes et aux crédits.

Par ailleurs, BNP Paribas Fortis a adopté une politique générale et un code de conduite en matière de conflits d'intérêts selon lequel la réalisation des objectifs commerciaux, financiers, professionnels ou personnels ne doit en aucun cas faire obstacle au respect des principes de base suivants :

1. l'intérêt des clients (ceci inclut la compréhension des besoins des clients, la garantie d'un traitement équitable des clients, la protection des intérêts des clients,...);
2. la sécurité financière (ceci inclut la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption externe et le financement du terrorisme, les sanctions et embargos,...);
3. l'intégrité des marchés (ceci inclut la promotion d'une concurrence libre et loyale, le respect des règles relatives aux abus de marché,...);
4. l'éthique professionnelle (ceci inclut la lutte contre la corruption interne, le fait de ne pas être en situation de conflits d'intérêts dans le cadre d'activités externes,...);
5. le respect des collègues (ceci inclut l'application des normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel, le rejet de toute forme de discrimination et la garantie de la sécurité sur le lieu de travail);
6. la protection du groupe (ceci inclut la création et la préservation de la valeur à long terme du Groupe BNP Paribas, la protection des informations du groupe, une communication responsable,...);
7. l'engagement dans la société (ceci inclut la promotion du respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique et agir de façon responsable dans la représentation publique).

Enfin, conformément à la Loi bancaire, les administrateurs de BNP Paribas Fortis font l'objet d'une enquête menée par l'autorité de contrôle concernée avant leur nomination officielle. Avant d'émettre son accord, l'autorité de contrôle vérifie également l'absence de certains types de conflits d'intérêts.

1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

1.a Mission et organisation

La gestion des risques est un élément essentiel du métier de la Banque. Au sein du Groupe BNP Paribas et BNP Paribas Fortis, les méthodes et procédures opérationnelles à l'échelle de l'organisation ont été conçues pour assurer efficacement cette mission. C'est principalement le département Risque qui est chargé de superviser l'ensemble du processus, en mesurant et contrôlant les risques à l'échelle de BNP Paribas Groupe et BNP Paribas Fortis. Le département Risque n'a pas de lien de dépendance avec les pôles, métiers et territoires, et est rattaché directement à la direction du Groupe et de BNP Paribas Fortis.

Les principes d'orientation de la mission et l'organisation du département Risque de BNP Paribas Fortis sont alignés avec :

- la mission du département Risque de BNP Paribas :
 - conseiller la direction de la Banque sur l'appétence au risque et la politique de risque;
 - contribuer en tant que 'second niveau de contrôle' à veiller à ce que les risques pris par la Banque soient conformes à ses politiques et compatibles avec ses objectifs de rentabilité et de solvabilité;
 - rendre compte et alerter la direction de la Banque, les directeurs des principaux métiers et le comité ad hoc du Conseil d'Administration sur le statut des risques auxquels la Banque est exposée;
 - garantir la conformité aux réglementations bancaires en matière de risque, en liaison avec les autres fonctions de groupe concernées.
 - les principes organisationnels de BNP Paribas :
 - 'Single integrated Risk entity', chargée des aspects du risque dans tous les métiers;
 - entité indépendante de la direction des métiers;
 - organisation en chaîne de reporting locales et mondiales (principe matriciel).
- Le département Risque de BNP Paribas Fortis est intégré au département Risque de BNP Paribas depuis novembre 2009. Le Chief Risk Officer (CRO) de BNP Paribas Fortis siège au Comité de Direction et est rattaché au responsable Risque Marchés Domestiques de BNP Paribas. Il n'a aucun lien hiérarchique avec les directeurs de métiers ou les directeurs pays. Les objectifs de ce positionnement sont les suivants :
- garantir un contrôle objectif du risque;
 - s'assurer qu'en cas de risque accru, une information rapide, objective et complète est fournie;
 - disposer, pour l'ensemble de la Banque, d'un seul dispositif de gestion du risque de grande qualité;
 - veiller à ce que les professionnels du risque mettent en œuvre et développent davantage des méthodes et procédures de la plus grande qualité, conformément aux standards appliqués par les concurrents internationaux.

Le CRO gère les différentes fonctions Risque :

- Enterprise Risk Architecture est responsable des questions réglementaires, du risque analytique et de la modélisation, de l'analyse stratégique, du reporting et du provisionnement, du risque ALM – trésorerie et liquidités;
- Risk CIB est en charge de fournir une transparence totale et une analyse dynamique des risques de marché et de contrepartie à tous les métiers de BNP Paribas Fortis et est responsable de la gestion du risque de crédit des institutions financières, des entités souveraines et Corporates sur le métier BNP Paribas Fortis CIB;
- Risk Belgian Retail Banking est responsable de la gestion des risques de crédit liés à toutes les activités du périmètre de BNP Paribas Fortis (Banque de Détail et Banque Privée en Belgique, Corporate Banking en excluant CIB);
- Risk Function COO est chargée du contrôle opérationnel permanent (qui assure la seconde ligne de contrôle du département Risque et de la continuité de l'activité), du Risk Operating Office (qui coordonne les fonctions de support), du Risk Strategy Team (qui est en charge de la mise en œuvre des projets de gestion du changement dans le département Risque et de la liaison avec Agile Impulse) et de la communication;
- Tribe Risk & Credits: cette nouvelle entité a été créée en juillet 2020 dans le contexte général d'Agile Impulse. Elle est responsable des produits, processus, actifs informatiques et données en relation avec la gestion des crédits et du risque;
- Risk IRC (Risk Independent Review & Control) est responsable de la gestion des modèles de risque et de la révision indépendante des modèles pour les risques de crédit, de marché, de contrepartie, d'assurance et opérationnels;
- Risk ORM (Operational Risk Management) fournit l'assurance raisonnable de l'existence et du fonctionnement efficace d'un dispositif de contrôle permanent au sein de BNP Paribas Fortis Belgique, qui respecte les exigences de surveillance de BNP Paribas Fortis comme celles du groupe BNP Paribas;
- Risk DPO (data protection officer) est en charge de la gestion de la conformité dans le cadre de la protection des données personnelles et des contraintes réglementaires.

Hors de la Belgique, et outre les chaînes de reporting locales et mondiales existantes, les CRO des sociétés qui relèvent du périmètre de BNP Paribas Fortis restent rattachés au CRO de cette dernière afin de garantir la conformité aux règles internes et externes.

Le principe clé de la gestion globale des risques de la Banque (qui englobe tous les types de risque comme le risque de crédit, de marché, de contrepartie, de liquidité, risque opérationnel etc.) est la double protection (concept cité dans la politique de risque de BNP Paribas Fortis examinée par le Comité de Direction et l'Audit, Risk & Compliance Committee).

La principale responsabilité en matière de risque (première ligne de défense) incombe aux métiers qui sont chargés d'approuver, de surveiller et de gérer les risques découlant de leurs activités.

En tant que 'second niveau de contrôle', le département Risque s'assure que les risques supportés par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques, en vertu de quoi il constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la mission susmentionnée. Il apporte une contribution majeure au processus décisionnel conjoint avec les métiers et renforce la priorité accordée à la surveillance et au contrôle des risques.

1.b Comités des risques de BNP Paribas Fortis

- Risk Committee: En conformité avec l'article 27 de la Loi bancaire belge, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un comité de risque distinct pour aider le conseil d'administration dans les domaines liés aux risques. Avant l'entrée en vigueur de la Loi bancaire belge, le comité de risque faisait partie du comité d'audit, des risques et de la conformité (ARCC). Sur demande du conseil d'administration, le comité de risque l'assistera (et lui soumettra ses recommandations), dans tous les domaines liés au risque. Par ailleurs, certaines compétences exigées du comité de risque sont précisées dans l'article 29 de la Loi bancaire belge et sont énumérées comme suit: (i) tolérance au risque (ii) fixation des prix et (iii) politique de rémunération.
- Central Credit Committee: Le Comité central du crédit est le comité de crédit de plus haut niveau au sein de BNP Paribas Fortis agissant selon la délégation de pouvoirs de chacun de ses membres (CEO et responsables métiers, ainsi que le CRO et les autres représentants Risque seniors). Il s'assure que les décisions de crédit au niveau des clients sont prises conformément au profil de risque de crédit souhaité, conformément aux politiques de crédit formulées et aux plafonds légaux de prêt de la Banque.
- Capital Markets Risk Committee: Le Comité des risques sur les activités de marchés définit et applique la stratégie, les politiques et méthodes en matière de risque, au niveau de l'activité et de la transaction pour les activités de marché, y compris les portefeuilles d'investissement.
- Risk Policy Committee: Le Comité de la politique de risque définit l'appétence pour le risque, approuve les règles et méthodologies en matière de risque, vérifie les expositions. Il examine les risques en fonction des conditions de marché, de la stratégie de la Banque et de la rentabilité, et il applique les décisions en matière de risque.
- Le comité de l'actif et du passif de la Banque (ALCo) gère le risque de liquidité, de taux d'intérêt et de change pour le bilan de la Banque.
- Le Comité de Contrôle Interne (ICC) se concentre sur la gestion du contrôle permanent opérationnel et la gestion des risques opérationnels et de non-conformité. L'ICC permet aux entités opérationnelles et aux fonctions de contrôle de signaler et de discuter les risques opérationnels, les risques de non-conformité et les faiblesses du dispositif de contrôle permanent les plus significatifs.
- Le Comité des Provisions décide des provisions et dépréciations consolidées.
- Les Comités des transactions exceptionnelles valident et approuvent les transactions exceptionnelles.
- Le Comité des nouvelles activités valide et approuve les nouvelles activités et les nouveaux produits, y compris les changements importants intervenus dans les activités actuelles.

2 MESURE DES RISQUES ET LEURS CATEGORIES

2.a Mesure des risques

La mesure des risques est une étape clé du processus de gestion des risques.

Pour évaluer et mesurer les risques, BNP Paribas Fortis emploie plusieurs méthodologies qualitatives et/ou quantitatives. Cela va du reporting régulier sur, entre autres, la concentration et l'analyse quantitative et qualitative des portefeuilles, à des modèles quantitatifs de risque plus sophistiqués pour estimer des paramètres internes de risque, et notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la valeur exposée au risque ainsi que les pertes attendues (pour le risque de crédit) et la Value at Risk (pour le risque de marché).

Le développement et la révision de ces modèles, ainsi que leur validation, répondent à des normes qui s'appliquent à toute la Banque afin d'en assurer l'adéquation et la cohérence.

La surveillance des paramètres de risques observés, les stress tests et les attentes fondées sur les modèles sont ensuite comparés à un cadre de limites et de directives de risque.

En fin de compte, toutes ces mesures de risque, y compris les stress tests, sont alors regroupées dans des tableaux de bord afin de fournir une vue d'ensemble des risques à l'intention des organes de direction. Ces documents de synthèse sont destinés à étayer les prises de décision et s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue.

2.b Typologie des risques

La typologie des risques ci-après évolue au rythme des travaux méthodologiques de BNP Paribas et des exigences réglementaires.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des actifs financiers (existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés) lié à la dégradation de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant in fine se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du recouvrement attendu en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit lors d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (over-the-counter – OTC), qui peuvent exposer la Banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur (ou une perte de revenus d'intérêt dans le cas de risque de taux d'intérêt lors d'activités d'intermédiation bancaire) provoquée par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, des taux, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables comprennent, de façon non exclusive, les taux de change, le prix des actions et des marchandises (cotées ou obtenues par référence à l'actif similaire), le prix des dérivés ou autres paramètres comme les taux d'intérêt, le spread de crédit, les volatilités et corrélations liées ou autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux basés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques non vérifiables sur le marché.

La liquidité est un élément important du risque de marché. Lorsque la liquidité fait défaut, la négociation des instruments ou marchandises peut s'avérer difficile, ou alors pas à leur valeur de marché. Cela peut survenir, par exemple, à cause de volumes de transactions insuffisants, de restrictions légales ou de déséquilibre entre l'offre et la demande pour certains actifs.

Le risque de marché relatif aux activités bancaires comprend d'un côté le risque de perte sur les participations et de l'autre le risque de taux d'intérêt et le risque de change provenant des activités d'intermédiation bancaire.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, ou causées par des événements externes, que ceux-ci soient intentionnels, accidentels ou provoqués par des catastrophes naturelles. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement 'cause-événement-effet'.

Les processus internes donnant lieu à un risque opérationnel peuvent impliquer du personnel de l'entreprise ou des systèmes informatiques de celle-ci. Les événements externes incluent, notamment, les inondations, les incendies, les tremblements de terre et les attaques terroristes. Les événements touchant le crédit et les marchés, comme les défauts et les variations de valeurs, ne constituent pas un risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, assorties de pertes financières importantes si la Banque faillit à ses devoirs de conformité aux lois, règlements, codes de conduite et normes de bonne pratique applicables aux banques et aux activités financières, y compris les instructions données par un organe exécutif, particulièrement s'il s'agit d'appliquer des directives émanant de l'organe de contrôle.

Par définition, le risque de non-conformité est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité au jour le jour.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de subir une perte liée aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux d'intérêt.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable sur une place et dans une devise donnée.

Risque environnemental

Les risques environnementaux et plus particulièrement ceux liés au changement climatique représentent un risque financier pour la Banque. La Banque est exposé aux facteurs de risques liés au changement climatique, directement sur ses propres opérations ou certains de ses actifs ou indirectement via ses activités de financement et d'investissement. Les deux principaux facteurs types de risque liés au changement climatique sont les suivants : (i) les facteurs de risques de transition qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques; (ii) les facteurs de risques physiques, conséquences de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens via des épisodes météorologiques extrêmes ou des risques de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures. En outre, des conséquences en termes de responsabilité peuvent naître de ces deux facteurs de risque. Elles correspondent aux indemnités qu'une entité légale pourrait avoir à payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique mondial.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Bénéfice de l'exercice à affecter	EUR	2.001,8	millions
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	EUR	5.613,0	millions
Bénéfice à affecter	EUR	7.614,8	millions
Bénéfice à reporter	EUR	4.534,0	millions
Dividende	EUR	3.063,4	millions
Autres allocataires*	EUR	17,5	millions

* Ce montant correspond à la prime bénéficiaire de 2,35% calculée sur la rémunération individuelle annuelle des employés de BNP Paribas Fortis SA et un montant brut forfaitaire non récurrent d'EUR 275 conformément à la Loi du 22 mai 2001 (Loi relative à la participation des employés au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les employés). L'augmentation non récurrente récompense nos collaborateurs pour la réalisation des résultats de 2021.

Conformément à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis SA proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer un dividende ordinaire brut d'EUR 4,58 par action, soit EUR 2.588,6 millions au total. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 7 octobre 2021 a approuvé la distribution d'un dividende intercalaire brut d'EUR 0,84 par action, soit EUR 474,8 millions au total.

INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Procédure du Conseil d'Administration

Contexte

L'article 7:97 du Code des sociétés et associations impose, pour les sociétés cotées, une procédure spécifique dans le cadre de transactions entre parties liées. Même si cet article n'est pas applicable à BNP Paribas Fortis, son Conseil d'Administration a, sur un avis du GNC et conformément à ses principes de gouvernance interne, adopté le 15 décembre 2011 une 'Procédure du Conseil d'Administration pour les transactions entre parties liées' ('Procédure'), laquelle s'inspire de l'article 7:97 du Code des sociétés et associations (anciennement l'article 524 du Code des Sociétés), sans pour autant lui être identique.

Dans le courant de l'année 2021, aucune transaction n'a nécessité l'application de cette 'Procédure'.

AUTRES INFORMATIONS

Cours mensuels minimum et maximum de l'action BNP Paribas Fortis en ventes publiques hebdomadaires en 2021

Les cours mensuels minimum et maximum atteints par l'action BNP Paribas Fortis aux ventes publiques hebdomadaires d'Euronext Brussels (Euronext Expert Market) en 2021 se présentent comme suit (en EUR) :

Mois	Minimum	Maximum
Janvier	22,2	22,2
Février	26,8	27,0
Mars	29,0	31,6
Avril	26,6	26,6
Mai	26,6	26,6
Juin	22,4	23,2
Juillet	23,0	24,0
Août	23,2	23,4
Septembre	NA	NA
Octobre	30,2	30,2
Novembre	23,6	27,0
Décembre	27,0	30,0

Fonctions extérieures exercées par les administrateurs et dirigeants effectifs au 31 décembre 2021, dont la publicité est prescrite en vertu de la loi

En application du Règlement de la Banque Nationale de Belgique du 6 décembre 2011 concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées (le 'Règlement'), le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis a adopté ses 'Règles internes concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis ('Règles Internes').

Ce Règlement, ainsi que les Règles Internes, prévoient notamment que certaines fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs seront mentionnées dans le rapport annuel.

Les dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis sont repris dans la liste soumise à la Banque Nationale de Belgique, laquelle est maintenue à jour en conformité avec les réglementations en vigueur. Cette liste inclut les membres du Comité de Direction, ainsi que les dirigeants de succursales de BNP Paribas Fortis à l'étranger.

Conformément au Règlement et aux Règles Internes, les fonctions extérieures faisant l'objet d'une mention sont celles qui consistent en des mandats exécutifs ou non-exécutifs ou en des fonctions d'administration ou de gestion, exercées par des administrateurs ou dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis au sein d'une société commerciale ou à forme commerciale, d'une entreprise d'une autre forme de droit belge ou étranger ou d'une institution publique belge ou étrangère, ayant une activité commerciale, industrielle ou financière, et ce en dehors du groupe BNP Paribas.

Prénom, Nom (Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Herman DAEMS (Président du Conseil d'Administration)		
Domo Investment Group SA	Société holding (Président du Conseil d'Administration)	-
Unibreda SA	Société holding (Président du Conseil d'Administration - administrateur indépendant)	-
Max JADOT (Président du comité de direction)		
Baltisse SA	Société d'investissement (Administrateur non-exécutif)	-
Dominique AUBERNON (Administratrice non-exécutive)		
Sicovam Holding SA	Société holding (Administratrice non-exécutive)	-
Dirk BOOGMANS (Administrateur indépendant)		
Smile Invest SA	Société d'investissements (membre du comité d'investissement)	-
Smile invest Management Company SA	Société d'investissements (Administrateur non-exécutif)	-
Newton Biocapital I SA	Fond d'investissement (Administrateur non-exécutif et président du Comité d'Audit)	-
Newton Biocapital II SA	Fond d'investissement (Administrateur non-exécutif et président du Comité d'Audit)	-
Vinçotte International SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif, président du Comité d'Audit et membre du Comité de Remunération)	-
Vinçotte Controlatum SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Vinçotte Academy SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Vinçotte SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur non-exécutif)	-
Antoinette d'ASPREMONT LYNDEN (Administratrice indépendante)		
Groupe Bruxelles Lambert SA	Société holding (Administratrice non-exécutive et présidente du Comité d'Audit)	Euronext Bruxelles
Stefaan DECRAENE (Administrateur non-exécutif)		
Ardo Foods SA	Société holding (Administrateur non-exécutif)	-

Prénom, Nom (Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Sophie DUTORDOIR (Administratrice indépendante)		
Société Nationale des Chemins de Fer Belges SA	Chemins de fer (Administratrice-déléguée - administratrice exécutive)	-
Eurogare SA	Chemins de fer (Administratrice non-exécutive)	-
HR Rail SA	Chemins de fer (Administratrice non-exécutive)	-
Thi Factory SA	Chemins de fer (Présidente du Conseil d'Administration)	-
Thalys International SCRL	Chemins de fer (Présidente du Conseil d'Administration)	-
Aveve SA	Agriculture et horticulture (Administratrice non-exécutive)	-
Titia VAN WAEYENBERGE (Administratrice indépendante)		
De Eik SA	Société d'investissement (Présidente du Conseil d'Administration, administratrice non-exécutive, membre du Comité de Nomination et de Rémunération)	-
Paratodos SA	Agribusiness (Administratrice déléguée, administratrice exécutive)	-
Indufin Capital partners Sicar	Société d'investissement (Administratrice non-exécutive)	-
Tattersal Leasing SA	Société de leasing (Administratrice non-exécutive)	-
Indufin Investment fund SA	Fonds d'investissement (Présidente du Conseil d'Administration)	-
Stéphane VERMEIRE (Administrateur exécutif)		
Procomin SA	Machines et propulsions (Président du Conseil d'Administration)	-
Aciers Crustin SA	Industrie métallurgique (Président du Conseil d'Administration)	-
Vermeire Aandrijvingen SA	Machines et propulsions (Président du Conseil d'Administration)	-
Vermeire Transmissions SA	Machines et accessoires (Président du Conseil d'Administration)	-

INFORMATION RELATIVE À L'ARTICLE 7:96 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Rémunérations et avantages sociaux accordés aux membres du Comité de Direction de BNP Paribas Fortis

Réunions du Conseil d'Administration du 10 et 26 mars 2021

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2021:

« (...)

La présidente du Comité de Rémunération (RemCo) rappelle d'abord les rôles et responsabilités en matière de rémunération. (...)

C'est pourquoi la présidente du RemCo demande aux membres du Comité de Direction de quitter le call. En effet, en conformité avec les dispositions du Code de Sociétés et Associations, chaque membre du Comité de Direction a informé le Conseil d'Administration et l'auditeur externe de BNP Paribas Fortis du fait qu'il a un conflit d'intérêt patrimonial en ce qui concerne le point sur la décision quant à la rémunération des membres du Comité de Direction. Afin d'éviter que les membres exécutifs du Conseil d'Administration doivent se rejoindre après, le président du Conseil d'Administration propose de traiter d'abord le point « Varia ». Il demande s'il y a quelqu'un qui veut soulever un point varia. Comme personne ne réagit, le président du Conseil d'Administration invite tous les membres du Comité de Direction de quitter le call.

[Tous les membres exécutifs du Conseil d'Administration quittent la réunion.]

Conformément aux règles internes de BNPPF et à la loi bancaire belge, le RemCo du 10 mars 2021 a également débattu des sujets suivants, qui devront maintenant être décidés par le Conseil d'Administration:

- *la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction ; et*
- *la rémunération fixe et variable du président du Comité de Direction.*

(...)

La présidente du RemCo souligne que toutes les discussions portant sur une personne en particulier lors de la réunion du RemCo ont eu lieu dans l'absence de la personne concernée. (...)

La proposition est la suivante

- *Pour les membres du Comité de Direction une rémunération variable de EUR 336.000 pour l'année 2020 et une rémunération fixe totale pour l'année 2021, hors avantages de toute nature, jetons de présence et cotisations aux plans de pension et autre assurances, de EUR 998.513 ;*
- *Pour les cinq autres membres du Comité de Direction, une rémunération variable pour l'année 2020 de EUR 814.000 et une rémunération fixe totale pour l'année 2021, hors avantages de toute nature, jetons de présence et cotisations aux plans de pension et autre assurances, de EUR 2.192.000. (...)*

Après délibération, le Conseil d'Administration décide d'approuver les rémunérations fixes et variables pour :

- *les membres du Comité de Direction; et*
- *le Président du Comité de Direction.*

(...) »

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2021 dont figurait e.a. à l'agenda l'organisation de l'assemblée générale des actionnaires :

« (...)

La présidente du RemCo intervient et indique que l'agenda de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a également été discuté en ce qui concerne les propositions de rémunération des membres du Conseil d'Administration (enveloppe de rémunération de 1,1mio d'euros) et du partage du bénéfice. (...)

Après délibération et réflexion, le Conseil d'Administration approuve (...) l'agenda de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (...), tel que soumis. (...)”.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Cf Appendix - Rapport des Commissaires



BNP PARIBAS FORTIS SA

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale des
actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice
clos le 31 décembre 2021**

Le 28 mars 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE BNP
PARIBAS FORTIS SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de BNP Paribas Fortis SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 avril 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 23 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 252.822 '000.000' et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 2.002 '000.000'.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Réductions de valeur sur prêts et créances

Description du point clé de l'audit:

Les comptes annuels de BNP Paribas Fortis SA reprennent des prêts et créances pour un montant de EUR 141.378 '000.000' au terme de l'exercice 2021. Le référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique requiert la comptabilisation de réductions de valeur sur prêts et créances pour prendre en compte les dépréciations, définitives ou non, pour les contreparties qui ont des difficultés à honorer leurs engagements ou dont il est prévisible qu'elles rencontreront de telles difficultés, ou qui contestent le montant principal de leurs engagements ou dont l'incapacité à honorer leurs engagements est établi ou est presque certain.

L'identification d'une réduction de valeur et la détermination de la valeur récupérable font partie d'un processus d'estimation qui inclut, entre autres, l'évaluation de l'existence d'une indication de perte de valeur et la détermination de la probabilité de défaut, de la situation financière de la contrepartie, des flux de trésorerie futurs estimés et de la valeur de la garantie reçue.

En raison du montant important des prêts et créances comptabilisés au bilan, de l'impact significatif des jugements portés sur la valeur comptable des prêts et créances et de l'incertitude accrue générée par la pandémie Covid-19, l'audit du processus décrit ci-dessus est considéré comme un point clé de l'audit.

Nous faisons référence aux annexes 5.1 et 5.2 relatives aux comptes annuels. De plus, le conseil d'administration décrit plus en détail le processus de gestion du risque crédit et la revue des réductions de valeur dans son rapport de gestion.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit :

Sur la base de notre évaluation des risques, nous avons examiné les réductions de valeur et évalué et mis au défi la méthodologie appliquée ainsi que les hypothèses formulées par le conseil d'administration, comme décrit dans le paragraphe précédent:

- Nous avons évalué le processus de gouvernance encadrant l'identification de la dégradation des prêts et testé son application. Nous n'avons pas identifié de faiblesse significative sur leur fonctionnement effectif;
- Nous avons testé la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement effectif des contrôles clés sur les processus automatisés et manuels d'identification des événements générateurs de perte de valeur, d'évaluation des garanties et d'estimation du recouvrement en cas de défaillance. Nous n'avons pas identifié de faiblesse significative sur leur adéquation et leur fonctionnement effectif;

- Avec nos experts, nous avons mis au défi, sur la base d'une approche basée sur les risques, les méthodologies appliquées sur la base de nos connaissances et de notre expérience du secteur, en nous concentrant sur les changements potentiels depuis l'année dernière et nous avons évalué que ceux-ci étaient conformes à nos attentes;
- Nous avons évalué le caractère approprié des réductions de valeur constituées sur base individuelle: nous avons vérifié qu'une revue périodique des contreparties sous surveillance était effectuée par la Société et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des réductions de valeurs;
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des annexes et nous nous sommes assurés qu'elles étaient conformes aux exigences du référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique.

Réduction de valeur sur immobilisations financières

Description du point clé de l'audit:

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2021 font apparaître une sous rubrique "VII. Immobilisations financières" pour un montant de EUR 9.324 '000.000'. Le référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique prévoit que les participations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et réduites de valeur en cas de dépréciation de valeur durable.

Nous avons identifié les immobilisations financières comme un point clé d'audit en raison de l'importance des montants et en raison du fait que l'évaluation du caractère de dépréciation durable exige un jugement important au niveau de la méthode de valorisation et des hypothèses sous-jacentes utilisées - principalement celles liées à la capacité de générer des flux de trésorerie disponibles futurs et au facteur d'actualisation appliqué à ces flux de trésorerie, en tenant compte de facteur de risque appropriés. L'importance de ces jugements pour les comptes annuels est accrue à cause de l'incertitude engendrée par la pandémie Covid-19.

Nous faisons référence aux comptes annuels, annexe 5.5 "Etat des immobilisations financières" et 5.6.1 "Information relative aux participations", ainsi qu'aux règles d'évaluation.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts de vérification sur (i) le modèle d'évaluation utilisé par la Société pour l'identification et l'évaluation d'une dépréciation et son caractère durable, (ii) les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux utilisés dans les modèles et (iii) les prévisions de flux de trésorerie futurs:

- Avec nos experts en valorisation, nous avons évalué la pertinence des méthodes de valorisation utilisées par la direction et discuté des hypothèses sous-jacentes à l'utilisation de ces modèles avec la direction. Nous avons considéré que les modèles étaient appropriés dans les circonstances actuelles;

- Nous avons évalué le processus de gouvernance sur les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisés dans les valorisations, entre autres le processus d'élaboration et d'approbation du plan financier et la comparaison annuelle effectuée par la direction entre les prévisions antérieures et la performance réelle. Nous avons constaté que la direction avait respecté le processus d'établissement de prévisions de flux de trésorerie futurs, et que celui-ci a fait l'objet d'un suivi et défi approprié. Nous avons discuté avec la direction de l'impact des évolutions (réglementaires et économiques) susceptibles d'affecter significativement les flux de trésorerie futurs de ces entités et nous avons constaté qu'ils avaient été pris en compte dans les flux de trésorerie futurs;
- Sur la base d'une approche basée sur les risques et avec nos experts en valorisation, nous avons également mis au défi les principales hypothèses relatives aux prévisions telles que les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation. Nous avons mis au défi la direction sur la pertinence de ses calculs de sensibilité. Nous avons considéré que les hypothèses étaient cohérentes et conformes à nos attentes.

Incertitude relative à la valorisation des instruments financiers évalués à la valeur de marché

Description du point clé de l'audit:

Le référentiel comptable applicable aux établissements de crédit en Belgique requiert l'utilisation de la valeur de marché pour la comptabilisation de certains actifs et passifs.

Les conditions de marché actuelles et le contexte de taux d'intérêt bas, impactent l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers. De plus, la pandémie Covid-19 a apporté de l'incertitude et de la volatilité accrues dans les marchés financiers. Les méthodes et modèles d'évaluation appliqués pour certains instruments financiers sont intrinsèquement subjectifs et impliquent l'utilisation de diverses hypothèses. En outre, les facteurs pouvant influencer la détermination de la valeur de marché sont nombreux et ils peuvent varier par type d'instrument, voire pour les mêmes types d'instruments. L'utilisation de méthodes d'évaluation et d'hypothèses différentes pourrait conduire à des estimations significativement différentes de la valeur de marché retenue pour l'établissement des comptes annuels.

L'utilisation de différentes hypothèses pouvant mener à des estimations de la valeur de marché différentes de celle retenue pour l'établissement des comptes annuels, et en considérant le caractère crucial de la valeur de marché dans la détermination des valeurs comptables pour certaines catégories du bilan, du résultat et des annexes aux comptes, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.

Nous faisons référence aux comptes annuels, annexes 5.3 "Obligations et autres titres à revenu fixe" et 5.4 "Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable", ainsi qu'aux règles d'évaluation.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons acquis une connaissance de l'environnement de contrôle interne en matière d'évaluation d'instruments financiers, y compris les contrôles effectués sur les prix et le processus de validation des modèles. Sur une base cyclique, nous avons évalué et mis au défi la pertinence de la méthodologie appliquée pour la validation des modèles avec l'aide de nos experts internes, et avons effectué des calculs indépendants de la valeur de marché sur base d'échantillons. Ceci comprend l'évaluation, basée sur notre expérience et les pratiques actuelles du marché, des données de marché, des données de base et des hypothèses les plus importantes utilisées dans les modèles de mesure de la valeur de marché.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations;
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014;
- Lors de sa réunion du 10 mars 2021, le conseil d'administration a approuvé la rémunération variable des administrateurs exécutifs pour l'exercice 2020, ainsi que la rémunération fixe de ces administrateurs pour l'exercice 2021. Ces administrateurs exécutifs avaient dès lors un conflit d'intérêt tel que défini à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. Un extrait du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 10 mars 2021, ainsi que les conséquences patrimoniales de ces décisions, ont été inclus dans la section "Information relative à l'article 7 :96 du Code des sociétés et associations" du rapport de gestion. Nous avons évalué les conséquences patrimoniales de la décision prise par le conseil d'administration, et ne suscitez aucun commentaires de notre part.

Diegem, le 28 mars 2022

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

Jeroen Bockaert
Réviseur d'Entreprises